

RELEVÉ DES OBSERVATIONS RECUEILLIES DURANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

O pour observation déposée sur les registres, **OB** pour celles déposées à Beaupréau en Mauges, **OM** pour celles déposées à Montrevault-sur-Evre

CO pour courrier annexé aux registres d'enquête,

C@ pour courriel reçu à l'adresse mail dédiée à l'enquête : pref-enqpub-complementaire-rd752@maine-et-loire.gouv.fr

Contributions argumentées : en grisé dans le relevé des observations.

Propositions présentées : en vert dans le relevé des observations.

1 : Courriels reçus :

Obs.	Déposants	Commune	Synthèse de l'observation	Avis exprimé
C@1	Nadine et Joël BORE	Non renseigné	Déclarent l'aménagement en 2X2 voies nécessaire pour ceux qui l'empruntent pour se rendre au travail, notamment pour les employés de L'entreprise Lacroix qui va s'installer à Beaupréau.	Avis favorable
C@2	Anne MOUSSEAU	Non renseigné	Cette personne évoque l'urgence climatique et la nécessité de diminuer le trafic automobile. Elle en appelle à la responsabilité des élus. Pour elle, ce projet est inutile.	Avis défavorable
C@3	Joseph et Marie Thérèse COLON-NIER	31, rue de la forêt 49600-le Fief Sauvin	Ils considèrent que se déplacer en vélo ou à pied est aujourd'hui extrêmement dangereux sur la RD752 et plus encore sur la route qui mène au Fief-Sauvin via le Vigneau. Ils proposent un raccordement au rond-point qui dessert la Salle et Chapelle Aubry pour permettre aux habitants du Fief Sauvin de rallier directement Chemillé, Angers ou Saint Pierre Montlimart. La 2X2 voies se justifie pleinement si l'axe Beaupréau-Ancenis se réalise.	Avis favorable

C@4	Jean-Yves ONILLON	3, rue du Bocage ANDREZE	Cet habitant replace le projet dans le contexte économique et démographique du Pays des Mauges qui souffre d'une insuffisance manifeste d'accessibilité routière et l'axe Ancenis/Beaupréau doit impérativement être privilégié. Il considère que le projet modifié est plus vertueux sur le plan environnemental et répond aux nouvelles formes de déplacement (vélo, deux roues, piétons etc).	Avis favorable
C@5	Mathias TESSIER	Non renseigné	Il déclare que le flux de véhicules n'est pas suffisant sur la RD752 pour créer une 2x2 voies sur une si petite distance. L'impact écologique d'un tel projet n'est pas en adéquation avec le gain temps recherché.	Avis défavorable
C@6	Maryline GRELET	Non renseigné	Empruntant régulièrement la RD 752, elle ne voit pas l'utilité de la sécuriser par une 2X2 voies (circulation relativement fluide) qui constitue un aménagement dépassé aujourd'hui au regard du changement climatique imposant de ne plus artificialiser les terres agricoles. Créer une voie douce lui paraît suffisant. Une 2X2 voies va à l'encontre des objectifs du PCAET de Mauges Communauté et son principe, remis en cause dans le rapport du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique initiale, ne peut avoir changé en un an. Le coût du projet reste conséquent et son impact sur l'environnement ne peut véritablement être apprécié que dans le cadre de l'axe Beaupréau/Ancenis.	Avis défavorable
C@7	Virginie SAULAIS	Beaupréau	Cette habitante utilise 4 fois par jour la RD 752 où circulent de nombreux tracteurs qu'il est impossible de doubler sans prendre des risques et s'inquiète de son utilisation par les jeunes en 2 roues. Au nom de la sécurité, il est important de réaliser une 2x2 voies et une liaison douce. Elle ne sent pas de menaces portées par ce projet sur la nature qui reste bien présente dans le secteur.	Avis favorable
C@8	Jean-Michel MARY	Non renseigné	Pour cette personne, il est grand temps de conduire à terme ce projet qui constitue un atout économique et va contribuer au développement du territoire. Les déplacements doux ont été pris en compte ainsi que le respect de l'environnement.	Avis favorable

C@9	Martine et Patrice LEMESLE	Non renseigné	Ils considèrent que les modifications apportées au projet initial présentent bien des avantages, avec une voie dédiée aux engins agricoles, qui permettra aux jeunes cyclistes de se déplacer en sécurité, et une 2x2voies qui facilitera la circulation de ceux qui l'empruntent quotidiennement.	Avis favorable
C@10	Jean-Guy FOULON-NEAU	Beaupreau en Mauges	Bien qu'acteur économique du territoire, cette personne ne comprend pas l'utilité de créer une 2x2voies sur une portion aussi courte (contraire à l'étalement urbain et à la préservation des zones agricoles) mais propose en contrepartie la réalisation d'une voie douce cyclable le long de la route actuelle.	Avis défavorable à la 2X2 voies Avis favorable à la liaison douce
C@11	Madame GARCIA	Non renseigné	Cette personne indique combien cette route est « trop dangereuse » (dépassements) et accidentogène (2 roues, tracteurs, poids lourds, moissonneuse etc..). Pour elle, le projet ne devrait pas avoir de véritable impact écologique.	Avis favorable
C@12	Monique PASQUIER	Beaupréau en Mauges	Utilisatrice de la RD752, cette dame ne constate pas « de difficultés de circulation ». Son élargissement va nuire à l'environnement et ce qu'il va coûter serait plus bénéfique « aux plus fragiles ». Sa préférence va à la réalisation d'une voie douce le long de cet axe pour favoriser des déplacements non polluants.	Avis défavorable à la 2X2 voies Avis favorable à la liaison douce
C@13	Paul RETHORE	Non renseigné	En tant qu'utilisateur régulier de la RD752, il indique n'avoir jamais rencontré de véritable ralentissement sur cet axe. Pour lui, ce projet est trop coûteux pour « un gain quasi nul ». Il affecte trop l'environnement. Il préférerait que la RD752 ne soit pas modifiée et qu'un axe secondaire soit créé pour résoudre le problème de la circulation des engins agricoles, des vélos. Il se demande si les initiateurs du projet n'ont pas profité du confinement pour organiser cette seconde enquête.	Avis défavorable à la 2X2 voies Avis favorable à la liaison douce
C@14	Maxime PETITEAU	Non renseigné	Cette personne estime que ce nouveau projet n'apporte rien de plus, si ce n'est que « ce projet est le début d'un axe jusqu'à Ancenis », clairement porté par les élus du secteur. Pour lui, le confinement a encouragé le télétravail et le trafic routier ne va donc pas augmenter. Ce projet est	Avis défavorable (propositions)

			<p>inutile dans le contexte actuel et va nuire à la vie et l'attrait des bourgs qui seront contournés par cet axe routier les reliant à Ancenis.</p> <p>Il propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une piste cyclable reliant Beaupréau à Saint Pierre Montlimart (avec revêtement perméable pour respecter les engagements du PCAET des Mauges), • Une réduction de la vitesse sur le tronçon concerné, • Un développement de transports en commun • Des aires de covoiturage à la sortie de Beaupréau et de Saint Pierre Montlimart, ce qui serait plus cohérent avec les enjeux environnementaux. 	
Réponse du MO à l'observation C@14			<p>- sur la justification du projet : Cf mémoire en réponse point 1.</p> <p>- sur la réflexion globale : Cf mémoire en réponse point 2.</p> <p>- sur les liaisons douces : Cf mémoire en réponse point 7.</p>	
C@15	Victor BLANDIN	Beaupréau- en-Mauges	Ce déposant trouvait déjà le premier projet intéressant. Le second l'est tout autant par la voie douce qu'il propose et qui prend en compte des difficultés de circulation sur la RD752. Pour lui, il y a urgence à sécuriser et à développer l'axe Beaupréau/Ancenis.	Avis favorable
C@16	Gwénoène BRICARD-LE- CLECH'	Non renseigné	Empruntant régulièrement le trajet Saint-Florent-le-Viel/Beaupréau, cet usager trouve ce projet trop coûteux, trop générateur de nuisances et de pollution. Les aménagements d'itinéraires indépendants pour les engins agricoles et la création d'une liaison douce constituent « des atouts indéniables » mais peuvent être réalisés sans une 2X2 voies. Il conviendrait plutôt d'aménager le carrefour de la Croix Baron au lieu de vouloir supprimer les accès directs.	Avis défavorable
C@17	Joseph CHAUVIRE	Beaupréau- en-Mauges	En tant que maire délégué de la Chapelle du Genêt, monsieur CHAUVIRE rappelle combien ce projet d'axe routier (pour rejoindre Nantes rapidement) est très ancien et qu'il est urgent de le concrétiser	Avis favorable

			économiquement parlant, tout en évitant qu'il soit trop impactant pour l'environnement. L'axe Cholet/Beaupréau en est un bon exemple.	
C@18	Marie-Laure DUFROUX	Non renseigné	Cette personne estime que ce projet a déjà trop tardé tant la création de cette 2X2 voies est nécessaire en termes de sécurité, de visibilité. Elle sera à l'avenir empruntée par les salariés de l'entreprise Lacroix qui s'installe à Beaupréau.	Avis favorable
C@19	Thierry LE TEIGNER	Villedieu la Blouère	Le projet va fluidifier et sécuriser cette voie. La création de voies annexes va aussi y contribuer. Cet axe routier est important pour le développement de la zone nord-ouest des Mauges avec les pays de Vallet et d'Ancenis.	Avis favorable
C@20	Elodie BREMAUD	Non renseigné	Cette nouvelle version ne change rien à « ce projet aberrant et inutile ».	Avis défavorable
C@20 bis	Mr et Mme FAUCHEUX	La Poitevinière	Ces personnes sont favorables à la 2X2 voies qui va sécuriser cette route et aider à réaliser un axe plus important nécessaire pour nos entreprises existantes ou futures.	Avis favorable
C@21	Christine OUVRARD	La Jubaudière	En tant que maire déléguée de la Jubaudière, madame OUVRARD estime qu'il est important de réaliser cet aménagement : <ul style="list-style-type: none"> • qui va ouvrir le territoire des Mauges vers Ancenis et Nantes, • qui va sécuriser le déplacement des véhicules légers par rapport aux poids lourds et aux engins agricoles, • qui va favoriser les déplacements doux par la création de pistes cyclables sécurisées. 	Avis favorable
C@21 bis	Alexandre CAILLEAU	Les Guérinières Saint-Pierre Montlimart	Monsieur CAILLEAU pense qu'il suffit de réaliser une voie de délestage pour les tracteurs, mobylettes, véhicules lents et laisser la RD752 en l'état, sans créer une 2X2 voies.	Avis favorable aux voies douces et dessertes agricoles, Avis défavorable à la 2X2 voies
C@22	Xavier BIOTTEAU Eram	Siège social d'Eram situé à	Le Président du conseil d'administration du Groupe ERAM (qui compte plus de 1200 employés à Saint Pierre Montlimart) indique qu'aujourd'hui l'enclavement des Mauges est vraiment devenu un frein à l'embauche et risque à terme de remettre en cause la localisation du siège social. Le	Avis favorable

		Saint Pierre Montlimart	recrutement est vital pour l'avenir du Groupe et beaucoup de personnes venant de Nantes doivent pouvoir se déplacer en toute sécurité pour rejoindre leur lieu de travail. Il soutient dans ce sens la réalisation de l'aménagement de la RD752 entre Beaupréau et Saint Pierre Montlimart qui constitue le premier maillon d'un nouveau tronçon routier reliant Saint Pierre à Vallet.	
C@23 Voir COB1	Régine BRUNY, co-présidente de la Sauvegarde de l'Anjou		Courriel identique au courrier en date du 23 avril 2021 annexé au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête, l'Hôtel de Ville de Beaupréau-en-Mauges. Voir la synthèse dans le tableau consacré aux courriers annexés au registre d'enquête papier mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Beaupréau-en-Mauges.	Avis favorable aux aménagements de sécurité Avis défavorable à la réalisation d'un créneau de 2X2voies
Réponse MO à l'observation C@23			Voir réponse COB1 p.55	
C@24	Patricia COLINEAU	Non renseigné	Pour cette intervenante, la 2X2 voies est indispensable au maintien et au développement du secteur économique et industriel de Saint Pierre Montlimart. Elle compte sur l'appui des élus de Montrevault pour appuyer ce projet	Avis favorable
C@25	Denis RAIM-BAULT		Monsieur Raimbault attend beaucoup de la réalisation de ce projet d'aménagement adapté aux enjeux actuels et futurs. Il va remédier à la dangerosité de l'axe concerné et au déplacement des engins agricoles, vélos qui l'empruntent. Il prend également en considération l'activité économique du secteur qui implique des axes structurants sécurisés et fluidifiés, sans pour autant négliger l'environnement par la prise de mesures qui préservent les espaces boisés, qui compensent les haies arrachées, mettent en place un passage pour la petite faune, créent un site de ponte et d'hivernage pour les reptiles et surtout réduisent l'emprise foncière par rapport au projet initial.	Avis favorable

C@26	Jérôme DURAND	Beaupréau en Mauges	Pour cet habitant, ce projet va améliorer les conditions de circulation sur la RD752 de plus en plus passagère mais aussi de sécurité des fermes et hameaux situés en bordure de cet axe où il est difficile de dépasser les véhicules lents qui y circulent.	Avis favorable
C@27	Vivian FROUIN	Non renseigné	Compte tenu de l'activité économique du secteur et de l'arrivée de l'entreprise Lacroix, de la présence du SuperU, c'est plus de 1,8 km qu'il faudrait réaliser en 2X2voies. C'est important pour la région.	Avis favorable
C@28	Hélène et Etienne MAURILLE MCGM Menuiserie	ZI Sainte Geneviève à Gesté	Nécessité d'une 2X2 voies pour l'activité économique et la sécurité.	Avis Favorable
C@29	Laurent BLET		Ce déposant est pour la réalisation de la 2X2voies qui va sécuriser le trafic.	Avis Favorable
C@30	Olivier PORCHERET	1, Allée des Plantes Saint Pierre-Montlimart	Monsieur Porcheret s'interroge sur le bien-fondé de cette enquête complémentaire qui semble viser à faire passer le projet. Usager quotidien de la RD752, il estime appropriée la création de voies douces et de dessertes agricoles qui vont solutionner les problèmes de circulation sur la route départementale et donc le projet d'une 4voies ne se justifie plus. Pour lui, son coût reste conséquent d'autant qu'il s'interroge sur le choix de ce tronçon plutôt qu'un autre sur l'axe Beaupréau/Ancenis ?	Avis favorable aux voies douces et dessertes agricoles, Avis défavorable à la 2X2 voies
C@31	Alain VINCENT		Pour cet ancien moniteur d'auto-école, la réalisation de cette portion de route, très dangereuse, est indispensable. La sécurité routière va s'en trouver améliorée et la vie économique renforcée (déplacements plus faciles pour les cadres d'entreprise recrutés dans la région nantaise, pour les salariés d'Eram et de Lacroix notamment). Le projet laisse également une bonne part à l'aspect écologique (Chaucidou, faune, moins d'emprise agricole) ce qui n'est pas négligeable.	Avis favorable

C@32	Adrien PERINO	Beaupréau-en-Mauges	En tant que directeur de « la Halte du Cœur », monsieur Perino se dit favorable à ce projet d'une 2X2 voies entre les communes de Beaupréau et de Saint-Pierre-Montlimart.	Avis favorable
C@33	Philippe COURPAT	409, la Gagnerie à Gesté Beaupréau-en-Mauges	Il s'exprime autant en tant qu'élu qu'en simple citoyen. Ce projet doit de 2X2 voies doit être appréhendé dans la globalité du projet d'axe Beaupréau/Ancenis. Il en est le premier maillon. Ce tronçon même court, va sécuriser cet axe très dangereux et mortel où cohabitent voitures, cyclos, vélos et tracteurs.	Avis favorable
C@34	Michel HUMEAU	Saint Pierre Montlimart	Gérant de la SARL Constructions Humeau, il indique éviter les heures d'embauche et de débauche pour utiliser la RD 752, ce qui ne l'empêche pas de rencontrer des camions, des tracteurs, des scooters, des vélos, des voiturettes ... Il constate que la zone industrielle de Beaupréau se développe alors que celle de Saint Pierre se désertifie. D'où la nécessité absolue de mener à bien ce projet.	Avis favorable
C@35	Léopold PLARD	Non renseigné	Cette personne se déclare « pour le projet ».	Avis Favorable
C@36	Christophe BOUSSEAU	Non renseigné	Monsieur Bousseau estime que l'arrivée de l'entreprise Lacroix sur Beaupréau va générer beaucoup de circulation aux horaires d'embauche et de débauche, d'où l'intérêt du projet. Il demande si un accès direct de la route de Montrevault ou du rond-point de Brico Cash en direction du Fief Sauvain est prévu dans le projet ?	Avis favorable
C@37	Cristina CARAPITO	Non renseigné	Cette déposante considère que ce projet ne se justifie pas vu le peu de circulation sur cette portion de route. Elle préférerait que la création d'une voie cyclable et d'une voie pour les tracteurs soit privilégiée, ce qui permettrait de limiter l'impact sur la faune et la flore du secteur.	Avis défavorable à la 2X2 voies Avis favorable pour une voie véhicules lents
C@38	Ghislaine et Philippe BENOIT	8, rue de Bonchamps Chaudron en Mauges Montrevault	Ces habitants jugent que ce projet doit voir le jour pour faciliter la connexion entre les bassins économiques et participer au développement des Mauges	Avis favorable

C@39	Yves BRIAND	Le Noyer Saint-Remy en Mauges Montrevault	Monsieur Briand se déclare très favorable au projet au vu du trafic actuel (dont 10% de poids lourds) qui nuit à la sécurité des usagers de la RD752. Pour lui, « une vie n'a pas de prix ».	Avis très favorable
C@40	Stéphane DUPONT	26, rue des Tisserands Gesté	Monsieur Dupont met en avant que cette voie a un enjeu économique et structurant pour les Mauges. Il note que l'aspect environnemental du projet a bien été pris en compte. Les aménagements prévus assureront la sécurité de ceux qui l'utilisent.	Avis favorable
C@41	Anita et Laurent BLET	2, rue des Charmes Beaupréau	Ces habitants adhèrent au projet d'une 2X2 voies pour des raisons de sécurité et jugent indispensable la création d'une voie douce entre Beaupréau et Montrevault.	Avis favorable
C@42	Roland GRELET	404, la Brosse Vieille le Fief Sauvin Montrevault	Pour monsieur Grelet, passer la route qui relie Beaupréau à Montrevault ne lui semble pas nécessaire, en revanche créer une route pour les véhicules lents suffirait. Le Pays des Mauges s'est engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique, la solution d'une 2X2 voies y est contraire.	Avis défavorable à la 2X2 voies Avis favorable pour une liaison douce
C@43	Magali MORINIERE BOUGEARD	Non renseigné	Cette personne ne souhaite pas s'exprimer pour ou contre le projet mais veut dire qu'il conviendrait mieux de consacrer le budget important dédié au projet pour sécuriser le réseau secondaire en mauvais état, et particulièrement préjudiciable à la sécurité des deux roues comme la D67. Les salariés et dirigeants de PME du secteur apprécieraient cette amélioration.	Pas d'avis exprimé sur le projet
C@44	Sarl Eric LAURENT	816, ZI La Paganne Saint Pierre Montlimart	Monsieur Laurent précise qu'il est très difficile de doubler sur cette portion de voie où les tracteurs, vélos, scooters y sont très dangereux. Il convient de modifier cette route non seulement pour la sécurité mais aussi pour favoriser le rapprochement économique avec Saint Pierre Montlimart.	Avis favorable
C@45	Monsieur et Madame LEBEAU	Riverains de la RD752 Beaupréau	Ces habitants expliquent pourquoi ils aspirent à la réalisation de ce projet, souvent témoins d'accidents dus à des dépassements dangereux par manque de visibilité, à des vitesses excessives mais aussi à la circulation de nombreux véhicules lents, voire à des piétons.	Avis favorable

			<p>Ils indiquent qu'il leur est aussi très périlleux de sortir sur cette route et ils invitent le commissaire enquêteur à le constater par lui-même.</p> <p>Ils ajoutent que ce projet aura un impact positif sur les zones d'activités notamment avec l'arrivée des entreprises Lacroix et ICI qui vont augmenter le flux de véhicules sur l'axe reliant Beaupreau à Montrevault.</p> <p>Ils terminent en précisant qu'ils constatent que la majorité des opposants au projet n'en sont pas des utilisateurs fréquents.</p>	
C@46	Nina GRELET	Non renseigné	<p>Cette utilisatrice de la route estime que la circulation y est fluide, que les dépassements y sont plutôt aisés dans les lignes droites et qu'en conséquence, réaliser une 2X2 voies sur cette aussi courte portion serait inutile et trop onéreux. Ce projet est anti-écologique et anti-climatique et le gain de temps de 30 secondes pour relier Beaupréau à Saint-Pierre-Montlimart n'est pas suffisant pour en justifier la réalisation.</p>	Avis défavorable
C@47	Margot GRELET	Non renseigné	<p>Si cette jeune citoyenne reprend les arguments défendus dans l'observation précédente, elle ajoute deux raisons pour montrer l'inutilité du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la première est que ce projet est en désaccord avec les engagements des élus des Mauges de lutter contre le changement climatique et de préserver l'environnement (interrogation sur la compensation d'une zone humide, circulation automobile polluante), - la seconde est que le cout du projet reste trop élevé par rapport au gain de temps annoncé, que le soi-disant désenclavement des Mauges ne semble pas avoir été préjudiciable au développement de la zone d'activités de Beaupréau depuis 10 ans et enfin que ce projet fait partie d'un autre beaucoup plus vaste (axe reliant Cholet à Ancenis) dont on ne connaît ni le cout ni l'impact environnemental (franchissement de l'Evre). <p>Elle conclut en disant qu'il s'agit pour elle « d'un projet d'un autre temps » et qui risque de nuire à la qualité de vie dans l'avenir.</p>	Avis défavorable

C@48	Fabien GANDON	8, rue des Mésanges Beaupréau	Monsieur Gandon connaît bien cette route, travaillant à Saint Pierre Montlimart depuis 30 ans et résidant à Beaupréau. Pour lui, la réalisation d'une voie rapide est devenue essentielle économiquement et sécuritairement parlant. Avec un certain humour, il se demande si l'installation d'un radar ne serait pas effectivement plus facile et rentable ???	Avis favorable
C@49	Jacques LOISEAU	Gérant associé de deux garages à Beaupréau et Saint Légers sous Cholet	Cette personne habite au Moulin de Bralles près des Gerfaudières et fait part des risques qu'il encourt pour rejoindre son domicile. Il juge cet aménagement indispensable pour la sécurité et le développement économique de Saint-Pierre-Montlimart. Il regrette que le projet initial ait été abandonné et de ne pas s'être exprimé lors de la première enquête. Le projet devra être prolongé en direction d'Ancenis pour permettre « un dynamisme et un réveil économique » de ce territoire.	Avis favorable
C@50	Claire MORAND	Montrevault	Domiciliée à Montrevault et travaillant à Beaupréau, Madame Morand explique pourquoi elle trouve inutile la réalisation d'une 2X2 voies qui va coûter très cher pour un moindre gain de temps. La solution serait de mettre en place des transports en commun, ce qui contribuerait davantage à préserver la nature. Privilégier l'urgence est selon elle contraire au bien vivre, à la lutte pour le réchauffement climatique, à la préservation de la biodiversité. Elle ajoute qu'elle doute que ce projet soit « solidaire », car son coût semble disproportionné au nombre d'emplois créés. De même, elle considère que le désenclavement du territoire et l'internationalisation de échanges qui conditionnent le projet ne correspondent pas au besoin de recentrage de nos productions manifesté pendant la pandémie. Son refus d'adhésion au projet est d'autant plus fort qu'elle sait qu'il s'inscrit dans un cadre plus ambitieux, celui de relier Beaupréau à Ancenis par une voie rapide.	Avis défavorable
C@51	Luc LEFORT	Non renseigné	Monsieur Lefort s'exprime favorablement au projet qui va désenclaver le secteur notamment en permettant d'attirer des cadres de management dans les entreprises et assurer une meilleure circulation sur la RD752.	Avis favorable

C@52	Jean-Bernard AUDUREAU	4, rue de la Cité Beaupréau	Monsieur Audureau considère que la création d'une voie de desserte pour les engins agricoles et pour sécuriser les accès aux différents lieux-dits et la réalisation d'une voie avec revêtement filtrant pour les vélos permettraient de fluidifier et sécuriser la RD752 sans impacter l'environnement. Pas de 2X2 voies	Avis défavorable à une 2X2voie Avis favorable à une voie de desserte
C@53	Gwendoline MAIER	Mauges sur Loire	Cette intervenante reconnaît que le projet est plus « raisonnable » mais considère que la voie douce serait suffisante. Le coût de la 2X2 voies pourrait ainsi être consacré à des projets locaux de toutes sortes. C'est un projet qui divise et nécessiterait l'organisation d'un débat public conduit par les élus.	Avis défavorable à une 2X2voie Avis favorable à une voie de desserte
C@54	Collectif « non à la 2X2 voies »		Constitué en septembre 2019, il regroupe des habitants de Beaupréau-en-Mauges, Montrevault-sur-Evre, Mauges-sur-Loire et Loire Auxence. Le collectif précise que les arguments avancés lors de la première enquête demeurent inchangés quant à son inutilité publique malgré la réduction de la longueur du créneau en 2X2 voies et la préservation du « bois de la Bellière » : <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement d'une voie mixte suffirait à sécuriser la RD752 (la 2X2 voie n'est plus justifié), - pas de gain de temps significatif obtenu sur un tronçon aussi réduit dont le coût reste très important, - le désenclavement recherché n'est pas suffisant pour justifier la portion en 2X2 voies. Le Collectif considère que ce projet reste destructeur de l'environnement et contraire aux objectifs du récent PCAET de Mauges Communauté (destruction de 3000m ² de zones humides et de haies anciennes, impacts sur la faune avec l'installation de clôtures, artificialisation accrue des terres agricoles, augmentation de la pollution). Les mesures de compensation prévues lui paraissent insuffisantes en termes d'efficacité. Le Collectif fait état d'autres impacts engendrés par le tronçon en 2X2 voies : enlaidissement irréversible du paysage, accroissement du trafic	Avis défavorable à une 2X2voie Avis favorable à la creation de voies cyclables et de dessertes agricoles.

			<p>avec augmentation des nuisances sonores, banalisation de la vitesse à 110km/h.</p> <p>Le Collectif demande si le fait de verdir ce projet le rend plus acceptable ? D'autres alternatives sont à étudier.</p> <p>Il estime enfin que ce projet inutile n'a qu'une seule raison d'être : celle de rejoindre plus vite Ancenis, voire Nantes comme indiqué page 8 du dossier complémentaire, ce qui dépasse l'objet même de l'enquête publique. En référence au code de l'environnement et à l'ordonnance du 3 Aout 2016 (note explicative jointe au courrier), il aurait dû être procédé au préalable à une évaluation environnementale globale de ce projet d'axe routier, ce qui n'a pas été fait. Le public a été en conséquence mal informé et le franchissement de l'Evre n'est nulle part évoqué ?</p> <p>Enfin, le Collectif considère que toutes les conditions pour recevoir l'avis du public n'ont pas été respectées du fait du confinement national et du couvre-feu. Il demande au commissaire enquêteur de prolonger l'enquête.</p>	
Réponse du MO à l'observation C@54			<p>- sur la réflexion globale : Cf. mémoire en réponse : point 2.</p> <p>- sur l'application de la séquence ERC : Cf. mémoire en réponse : point 3.</p> <p>- sur la solution de maintenir la RD752 actuelle avec aménagement des voies latérales : Cf. mémoire en réponse : point 4.</p>	
C@55	Franck AUBIN, maire de Beaupréau-en-Mauges	Beaupréau en Mauges	<p>Le maire explique combien il est soucieux de l'environnement mais aussi du développement de sa commune et plus largement du territoire auquel elle appartient « Mauges Communauté » dont il est le vice-président en charge de l'économie.</p> <p>S'il ne se reconnaît pas compétent techniquement pour juger de l'équipement routier retenu, il estime indispensable que les connexions</p>	Avis favorable

			<p>soient renforcées entre les territoires voisins, notamment pour répondre aux besoins de développement et de recrutement des entreprises.</p> <p>Il entend bien les arguments des opposants au projet qui aujourd'hui inscrit au STADDET doit être replacé dans un cadre plus large d'aménagements futurs pour rallier Ancenis, ce qui nécessitera de « supprimer des terres agricoles, d'artificialiser les sols, de traverser la vallée de l'Evre voire de franchir la Loire ... ». Il note néanmoins que ces mêmes opposants proposent la création d'une voie ferrée reliant Beaupréau à Ancenis, ce qui impliquera les mêmes impacts.</p> <p>Il considère que ces éventuelles voies structurantes à venir devront faire l'objet d'une concertation préalable avec tous les acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités...) pour aboutir à un projet partagé par tous.</p>	
C@56	Pas renseigné	Pas renseigné	<p>Cette personne s'oppose au projet de 2X2 voies, le jugeant trop impactant sur le plan environnemental en termes d'émissions de gaz à effet de serre et trop coûteux.</p> <p>Une voie douce pour les vélos et les piétons doit être envisagée.</p>	<p>Avis défavorable à la 2X2 voies</p> <p>Avis favorable à une liaison douce</p>
C@57	Anthony RAIM-BAULT	904, le Breuillat Vieux à Saint Quentin en Mauges	<p>Pour monsieur Raimbault ce projet n'est pas justifié considérant qu'aucun problème de circulation n'existe sur cette voie même aux heures de pointe : vitesse constante à 90 km/h et pas de ralentissement constaté.</p>	<p>Avis défavorable</p>
C@58	Emilie JORGE	Non renseigné	<p>Cette opposante au projet déclare vouloir privilégier l'échange et le débat pour un mode de vie plus sain, une nature préservée, une transition sociale et écologique, ce qui impose de stopper l'artificialisation et l'expansionnisme pour sauver le climat et la biodiversité. Elle prône le développement des mobilités douces et des transports en commun.</p>	<p>Avis défavorable</p>
C@59	Gérard GALLARD	Non renseigné	<p>Monsieur Gallard estime que la RD752 est très empruntée et nécessite d'être sécurisée compte tenu des différents types d'utilisateurs qui y circulent (véhicules légers, poids lourds, engins agricoles, deux roues).</p>	<p>Avis favorable</p>

			Les aménagements prévus vont concilier les intérêts et la sécurité de ces utilisateurs, y compris celle des riverains lorsqu'ils sortent de chez eux. L'environnement est respecté, l'emprise de la voirie est limitée, les zones boisées sont préservées et des haies sont créées.	
C@59 bis	?	Non renseigné	Cette personne est défavorable à ce projet à contre temps du contexte écologique et économique, trop couteux, réducteur de terres agricoles.	Avis défavorable
C@60	Patrice ALLARD	Non renseigné	Ce déposant est convaincu que l'aménagement de cet axe routier facilitera la circulation et contribuera au développement économique. Il espère que ce tronçon sera poursuivi jusqu'à Ancenis.	Avis favorable
C@61	Olivier MOUY	201, le petit rocher Beaupréau	Cet habitant juge que ce projet ne se justifie pas (pas assez de trafic ni d'accidents), qu'il n'est pas d'utilité publique et qu'il nuit à l'environnement. Il est contraire aux orientations gouvernementales visant à réduire la circulation automobile, au PAECT des Mauges et à l'objectif zéro artificialisation des terres agricoles. En revanche, une piste cyclable verte non imperméabilisée et une voie de desserte agricole permettraient de résoudre les problèmes posés par les véhicules lents et agricoles, sans « toucher à la RD 752 ». Il invoque l'urgence climatique et environnementale.	Avis défavorable à une 2x2voies Avis favorable à une voie de desserte agricole et à une piste cyclable
C@62	Etienne OUVRARD	25, rue Montmartre Saint Macaire en Mauges	Monsieur Ouvrard se déclare opposé au projet car : <ul style="list-style-type: none"> - il est consommateur d'espaces agricoles et est contraire à l'objectif de stopper l'artificialisation des sols, - il est contraire à la politique volontariste de soutien du monde agricole affichée par les élus de Mauges Communauté, - il est basé sur une économie de transports routiers économique (pourquoi ne pas y renoncer et favoriser un autre développement économique du territoire ?), - vouloir créer une zone de dépassement ne contribuera pas forcément au dynamisme économique (exemple de l'axe Cholet /Saumur), - son coût est disproportionné par rapport au gain de temps obtenu, - il ne peut être pertinent que si le projet d'axe Beaupréau/Ancenis se réalise, ce qui est loin d'être acquis. 	Avis défavorable

			Ce projet doit donc être abandonné car trop ancien, il ne répond pas aux enjeux actuels de préservation de espaces naturels et de développement d'une agriculture locale.	
C@63	Madame LEFEUVRE	Maire déléguée de la Salle et Chapelle Aubry	Madame la Maire estime que ce projet est indispensable au développement des Mauges. Cet axe mérite d'être sécurisé compte tenu de ses différents utilisateurs. Ce sera appréciable pour ses administrés qui rejoignent Saint-Pierre-Montlimart. Elle demande toutefois qu'une attention particulière soit portée à l'aménagement d'un carrefour tourne à gauche à la fin de la 2X2 voies.	Avis favorable avec un point de vigilance sur le carrefour Saint Paul.
C@64	Eric MERCIER	Non renseigné	Monsieur Mercier, formateur PRAP2S-IDE, explique pourquoi il est opposé à la réalisation de la 2X2voies sur 1,8km : <ul style="list-style-type: none"> - l'inutilité du projet sur une aussi petite distance par rapport à un gain de temps d'une à deux minutes, - l'augmentation de la vitesse ne peut être gage de sécurité, - des dégâts environnementaux avec l'arrachage de 500m de haies qui seront certes remplacées par 4100m de haies mais sans être assurer de leur entretien et du coût de ce dernier, avec la disparation d'une zone humide qui par essence ne saurait être compensée, - le montant des travaux (3,8millions d'euros) serait mieux utilisé à l'entretien des routes existantes. 	Avis défavorable
C@65	Françoise PAGERIT	Non renseigné	Pour cette personne, ce projet dont on parle depuis plus de 20 ans, devient urgent pour désenclaver cette partie des Mauges et le rattacher aux axes Cholet/Nantes/Angers.	Avis favorable
C@66	Laurence ADRIEN-BIGEON Pour le Groupe Mauges en transitions		Laurence Adrien-Bigeon, Corinne Blocquaux, Christophe Jolivet, Mathieu Leray, Guylène Leservoisier et Olivier Mouy, élus au Conseil d'Agglomération de Mauges Communauté font part de leurs remarques sur le projet présenté à l'enquête publique complémentaire. Ils considèrent que les données sur les flux de trafic, sur l'accidentologie et les calculs de gain de temps de trajet sont les mêmes que dans le dossier initial, qu'ils ont abouti à un avis défavorable du commissaire	Avis défavorable

	écologique, sociale et démocratique		<p>enquêteur et qu'ils ne justifient donc pas la réalisation d'un tronçon réduit à 1800m en 2X2 voies. Pour eux, ce projet reste inutile.</p> <p>Ils estiment que même pris en compte, l'impact sur l'environnement reste important (destruction de la dernière zone humide de ce plateau agricole, de biotopes d'espèces protégées, poursuite de consommation de terres agricoles) et le projet doit être revu en profondeur.</p> <p>Ils jugent que ce projet est contraire aux orientations du PCAET et qu'il augmente les rejets de gaz à effet de serre d'origine routière.</p> <p>Même s'ils reconnaissent l'importance du développement économique du territoire, ils estiment enfin que ce projet inutile n'a qu'une seule raison d'être : celle de rejoindre plus vite Ancenis, voire Nantes comme indiqué page 8 du dossier complémentaire, ce qui dépasse l'objet même de l'enquête publique. En référence au code de l'environnement et à l'ordonnance du 3 Aout 2016, il aurait dû être procédé au préalable à une évaluation environnementale globale de ce projet d'axe routier, ce qui n'a pas été fait. Le public a été en conséquence mal informé et le franchissement de l'Evre n'est nulle part évoqué ?</p> <p>Pour eux, la nature de ce projet non respectueux de l'environnement est ambiguë et ils s'opposent donc à la mise en 2X2 voies de la RD752.</p>	
Réponse du MO à l'observation C@66			<p>- sur la justification du projet : Cf. mémoire en réponse point 1.</p> <p>- sur la réflexion globale : Cf. mémoire en réponse point 2.</p>	
C@67	François BLANDIN	7, place de la poste, Montrevault	<p>Monsieur Blandin considère que cette portion de 2X2 voies est inutile et dépassé et qu'il serait plus cohérent de viser à contourner les villages du secteur où le trafic routier augmente régulièrement, et une route sécurisée pourrait être créée sur le parcours de la voie romaine « Champtoceaux, la Ségourie pour liaison avec l'axe Ancenis/Clisson qui présenterait moins d'impacts environnementaux.</p> <p>Cette proposition résulte de sa bonne connaissance des lieux, et surtout des nuisances qu'il subit sur son lieu de vie, alors que, même si, leurs arguments sont louables, les opposants qui s'expriment ne sont ni</p>	Avis favorable pour un projet plus global

			riverains ni même usagers de la RD752. Pour lui, le projet qui date depuis « 50 ans », doit être traité dans sa globalité et « une bonne fois pour toute ».	
C@68	Agnès COLAS		Madame Colas se positionne contre le projet pour la défense de notre planète et la préservation de la biodiversité. Il faut diminuer l'empreinte carbone et privilégier la création d'une liaison douce pour les vélos et les véhicules lents. Un projet trop coûteux « désuet et dénué de bon sens ».	Avis défavorable
C@69	Sonia SCHUBERT	Les Petits Ports Saint Florent le Vieil	Pour cette habitante des Mauges, ce projet est non seulement inutile mais destructeur, polluant et coûteux. Les arguments avancés en faveur du projet, qu'ils soient en termes de sécurité et de développement économique, ne sont ni suffisants ni fondés.	Avis défavorable
C@70	Jean Michel TAILLE	18, rue des Mauges Saint André de la Marche	Monsieur Taille tient à dire qu'il partage les arguments du Collectif « non à la 2X2 voies » qui maintient son opposition au projet de mise à 2X2 voies entre Beaupréau et Saint-Pierre-Montlimart, inutile, destructrice et coûteuse. Il est en revanche favorable à la création des liaisons douces.	Avis défavorable pour la 2X2 voies Avis favorable aux liaisons douces
C@71	Valentin LAUREN-DEAU	Non renseigné	Agriculteur éleveur, monsieur Laurendeau se montre plutôt défavorable au projet de 2X2 voies qui empiètent sur les terres cultivables, nuit à la biodiversité et coûte cher. Il n'est pas probant que ce choix règle les problèmes de circulation. En revanche, il est favorable à la réalisation d'une desserte pour les véhicules lents.	Avis défavorable pour la 2X2 voies Avis favorable aux liaisons douces
C@72	Michel GUINE-HEUX	Saint Florent le Vieil	En tant que président de l'association « Mieux Vivre à Saint Florent le Vieil », fédérée à la Sauvegarde de l'Anjou, dit soutenir la déposition en date du 30 avril 2021 du Collectif « Non à la 2 x2voies » entre Beaupréau et Saint-Pierre-Montlimart et renouvelle son avis défavorable en date du 20 novembre 2019.	Avis défavorable
C@73	Marie-Agnès et Yves PLARD,	221, Beaubuisson Beaupréau en Mauges	Cas habitants de Beaubuisson se disent favorables avec l'objectif de sécuriser la RD752 et ses accès mais ils sont très réservés sur la solution retenue d'un carrefour tourne à gauche à Saint Paul qui risque d'être dangereux.	Avis favorable avec une réserve sur le rond-point Saint Paul

			<p>Proposition : Ne serait-il pas plus judicieux de continuer la voie de desserte entre les Landes et Beaubuisson sur 1km100 (soit 1ha de terres) ? même si cette suggestion a déjà été formulée lors de l'enquête initiale.</p>	
Réponse du MO à l'observation C@73			<p>L'étude agricole a été conduite de manière à minimiser la construction de contrevoies consommatrices d'espace agricole. Les échanges de terres ont permis d'éviter de doubler la voie parallèle par une voie de desserte des terres à l'Est.</p> <p>La solution proposée nécessiterait l'acquisition supplémentaire de parcelles agricoles.</p> <p>La voie latérale située à l'ouest du projet assure la continuité des liaisons douces et agricoles entre Beaupréau et La Gerfautière. Deux voies de dessertes à l'est de l'aménagement permettent de sécuriser les accès aux propriétés riveraines. Des échanges de terres ont été organisés pour éviter la construction d'une voie latérale supplémentaire et ainsi minimiser la consommation de l'espace agricole.</p> <p>- sur la sécurité du TAG : Cf. mémoire en réponse point 6.</p>	
C@74	Jocelyn PEISSEL	Lieu-dit « La Barbinière »	<p>Monsieur Peyssel se demande pourquoi le projet envisage de fermer l'Allée Noire, ancienne allée du château de la Bélière, qui a un rôle d'espace public, pour la promenade, le jogging et le vélo. Il serait préférable, plans à l'appui, de prolonger la desserte (qui relie la Barbinière au rond-point de Saint Paul) par une voie cyclable de 175m jusqu'à l'Allée Noire, ce qui éviterait d'emprunter un chemin qui la rejoint et qui lui appartient.</p>	Sans avis clairement exprimé (proposition)
Réponse du MO à l'observation C@74			<p>- sur le maintien de l'accès à l'allée Noire : cf. mémoire en réponse point 5.</p>	

C@75	Pierre LUSSON	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile qui n'a plus de sens aujourd'hui même modifié, et en dépit de la solution de création d'une liaison douce qui lui semble bonne.	Avis défavorable
C@76	Thomas RETHORE	Non renseigné	Pour cet usager qui travaille sur Saint-Pierre-Montlimart, il est urgent de réaliser cette 2X2 voies sur ce tronçon très dangereux.	Avis favorable
C@77	Isabelle HAIE	Montrevault	Conseillère municipale à Montrevault-sur-Evre en charge des mobilités actives et Conseillère communautaire, madame Haie pense que la création d'une voie agricole et vélos pourrait être suffisante pour fluidifier la circulation mais à la condition qu'elle soit bien pensée et cohérente. Elle explique en quoi elle trouve que l'aménagement cyclable sécurisé projeté ne sera ni continu, ni fluide, ni visible sur toute sa longueur. Elle fait deux propositions pour que les cyclistes puissent relier la sortie de Beaupréau à Saint-Pierre-Montlimart : <ul style="list-style-type: none"> - longer la RD jusqu'à saint Paul, puis à l'arrière du bois des minières comme prévu , continuer tout droit par la Gerfaudière pour rejoindre l'avenue de Bon Air à Saint Pierre, - longer la RD sur toute sa longueur jusqu'à Saint Pierre, avec l'avantage de relier la piste à un futur pôle intermodal actuellement à l'étude à Montrevault sur Evre. 	Pas d'avis explicitement exprimé sur la 2X2 voies Avis favorable à la création d'une liaison douce adaptée (propositions)
Réponse du MO à l'observation C@77			- sur le traitement des liaisons douces : cf. mémoire en réponse point 7.	
C@78	Christophe VINCENT	8, rue d'Anjou à Chaudron en Mauges	Entrepreneur des Mauges, Monsieur Vincent explique pourquoi il ne valide pas ce projet contraire aux engagements sociétaux et environnementaux actuels.	Avis défavorable
C@79	Christophe JOLIVET	Saint Florent le Vieil	Pour monsieur Jolivet, ce projet est en complet décalage avec les débats nationaux pour le projet de loi Climat et ne comprend pas l'entêtement du département de Maine et Loire à poursuivre ce projet (avis défavorable, mobilisation citoyenne).	Avis défavorable

			<p>Il considère que le projet revu et corrigé est ambigu et le public doit-il s'exprimer sur la mise en 2X2 voies d'un tronçon de la RD752 ou sur le besoin d'un axe routier Beaupréau/Ancenis ?</p> <p>Il demande pourquoi le projet ne présente pas une évaluation environnementale globale que la loi impose ?</p> <p>Il juge également que le projet revu et corrigé augmente les rejets de gaz à effet de serre, sans les neutraliser comme l'y encourage le PCAET validé en 2020.</p> <p>De plus, il estime que le projet revu et corrigé endommage la biodiversité et balafre le paysage (destruction d'une zone humide, haies arrachées, biotopes d'espèces protégées abimés ..). Sur la reconquête de la biodiversité, le dossier d'enquête gagnerait à être consolidé.</p> <p>Enfin, le projet revu et corrigé ne cadre pas avec la réalité du trafic et des accidents sur cet itinéraire (pas de saturation, peu d'accidents, risques plus grands avec augmentation de la vitesse à 110km/h sur 1800m).</p> <p>Il s'oppose à ce projet dispendieux, disproportionné et invite à penser les mobilités autrement.</p>	
C@80	Dominique et Laurence MAUGEAIS	Montrevault	<p>Dans un préambule à sa déposition, monsieur Maugeais rappelle combien il a participé à la première enquête mais a bien ressenti la difficulté à convaincre les élus même en apportant des solutions qu'il juge « efficaces, raisonnables et économes ».</p> <p>Après être venu s'informer auprès du commissaire enquêteur et avoir procédé à une étude détaillée (par page) du dossier de l'enquête complémentaire qui doit permettre d'apprécier les avantages et inconvénients du projet modifié avec celui initialement présenté et refusé.</p> <p>Il en conclut que les modifications apportées offrent moins d'avantages que d'inconvénients et présente à nouveau sa proposition, plan à l'appui, d'une chaussée à 3 voies alternatives sur 5 tronçons partant du rond-point Belleville-Bon Air de Saint Pierre Montlimart jusqu'au rond-point de</p>	Avis défavorable pas clairement exprimé mais une solution proposée

			la Loire à Beaupréau , avec tous les avantages et inconvénients par rapport au projet de l'enquête complémentaire. Il regrette que son projet n'ait pas pu être présenté aux élus locaux.	
Réponse du MO à l'observation C@80			> Cf mémoire en réponse au commissaire enquêteur du 13/12/2019 : La réalisation de sections à 3 voies comme le propose M. Maugeais soulève plusieurs inconvénients (cf annexe 6) : Les sections 1 et 2 entraîneraient le prolongement de 1.3 km de la section aménagée et impacteraient le bois sur 500 m supplémentaires. Dans la perspective du contournement de Montrevault, il est aléatoire d'aménager la section entre La Gerfautière et le rond-point de Saint Pierre Montlimart. Par rapport à la création d'un carrefour tourne à gauche au niveau de Saint Paul une seule section de 3 voies d'1km serait réalisable entre La Gerfautière et le Grand Beaubuisson. Sur les sections 3 et 4, la zone de courbe nous interdit toute possibilité de rabattement. Là encore nous serions limités à la création d'un créneau d' 1 km comme figuré en annexe. Cela reviendrait à un créneau de dépassement d'environ 1000ml par sens. Cela n'est pas à la hauteur des enjeux sur l'itinéraire.	
C@81	Alain CHAUVIRE	Beaupréau en Mauges	Ex-maire délégué de Gesté et adjoint à Beaupréau-en-Mauges, soutient le projet qui va améliorer les dessertes et les déplacements pour les exploitations agricoles, sécuriser les déplacements des cyclistes, sécuriser le tronçon routier qui a connu des accidents graves, favoriser le désenclavement du territoire et préparer la connexion avec la future liaison entre Saint Philbert Grand Lieu et Nort sur Erdre.	Avis favorable
C@82	Laurent BOURGET	Le Fuilet	En tant que maire délégué de Le Fuilet, monsieur Bourget explique les raisons qui l'ont conduit à formuler un avis favorable lors du conseil municipal réuni à Montrevault-sur-Evre le 29 avril 2021. La portion réaménagée constitue, par sa situation au cœur du territoire des Mauges, un prélude à un prolongement vers le nord pour rejoindre Ancenis. Cette portion de route très empruntée nécessite d'être sécurisée et le projet y contribue. Il prévoit aussi des déplacements adaptés pour les cyclistes et les véhicules lents.	Avis favorable

			L'aspect environnemental a également été pris en compte « de manière intelligente », ce dont il se félicite. Il termine en précisant que c'est un projet très attendu par une grande majorité des Maugeois.	
C@83	Jean-Marc et Monique CADEAU	4, chemin du Bordage à Beaupréau	Ces habitants indiquent qu'ils sont défavorables à la réalisation d'une 2X2 voies mais favorables à l'aménagement des voies douces qui rendront l'axe principal plus fluide et sécurisant pour la circulation mais également pour les riverains. Rechercher à tout prix un gain de temps n'est pas raisonnable, alors qu'il existe d'autres points noirs (virages de la Chapelle du Genêt) à solutionner.	Avis défavorable pour la 2X2 voies Avis favorable aux liaisons douces
C@84	Emmanuelle BLIN	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@85	Benoit COURAULT	N°4 Vallet Faye D'Anjou	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@86	Marie TELLIER	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet d'inutilité publique.	Avis défavorable
C@87	Rose Marie et Jean Claude BESNARD	La Percerie A Chanzeaux	Pour ce couple, ce projet n'a pas lieu d'exister et ils s'opposent au nom du respect de l'environnement, de la biodiversité et par rapport au sens qu'on accorde aux projets économiques.	Avis défavorable
C@88	Nicolas MARTI-NEAU	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@89	Naim BORNAZ	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@90	Monsieur et Madame PIOU-PLARD	Non renseigné	Ce couple se dit encore et toujours contre la mise en place d'une 2X2 voies.	Avis défavorable

C@91	Sandrine GUILLOU	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@92	Chantal BOSSEAU	Non renseigné	Cette personne considère que l'aéroport de Notre Dame des Landes ayant été abandonné, ce projet n'a plus lieu d'être, et le coût qu'il engendre peut servir des projets plus judicieux sociaux notamment.	Avis défavorable
C@93	Amélie PESNEAU	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@94	Solène CAILLEAU	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile. Les seuls intérêts économiques ne doivent pas être pris en compte au détriment de l'environnement.	Avis défavorable
C@95	Charly JOUZEAU	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@96	Hélène CAILLEAU	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile. Il y a plus urgent à faire.	Avis défavorable
C@97	Youna MARSAU- CHE	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@98	Freddy POHARDY- RITEAU	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile. « Ca suffit ».	Avis défavorable
C@99	Isabelle LE PAPE	9, rue René Baulu aux Ponts de Cé	Cette habitante du Maine et Loire interpelle le préfet pour rappeler que la première enquête publique a conclu à l'inutilité du projet et s'étonne de cette nouvelle enquête aussi rapprochée. Elle n'a pas changé d'avis et elle est toujours opposée à ce projet. Les besoins en termes de biodiversité sont à prioriser.	Avis défavorable

C@100	Michel OGER	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle est opposée à ce projet 2X2 voies qui devrait être irréprochable écologiquement. Il se demande si cela est possible ?	Avis défavorable
C@101	Jean-Louis BONNIN	Montreuil-Bellay	Cet habitant du Maine et Loire considère qu'il faut changer de logiciel de développement et favoriser le covoiture au lieu d'envisager des projets routiers inutiles et coûteux pour gagner du temps.	Avis défavorable
C@102	Anaëlle HUMEAU	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@103	Bernadette BOURGET	Le Fuilet	Madame Bourget explique qu'elle travaille à l'hôpital de Cholet et qu'elle tient, en tant qu'usagère quotidienne de cette route, à soutenir ce projet pour le confort et la sécurité qu'il va apporter à ses usagers.	Avis Favorable
C@104	Denis FERCHAUD	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@105	David PASQUIER	Sté Pasquier Manutention Le Fuilet	Ce directeur d'entreprise installée au Fuilet, après avoir pris connaissance du dossier, accueille favorablement ce projet et souhaite qu'une suite y soit rapidement donnée pour éviter les traversées difficiles de Saint-Remy-en-Mauges et du Fuilet. Le développement de l'économie des Mauges passe par « des routes adaptées ».	Avis favorable
C@106	Catherine LOUÂPRE	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile. Elle évoque un passage en force du projet et de l'argent public dépensé à tort.	Avis défavorable
C@107	Pauline PASQUIER	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@108	Anne TALLON	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile. Elle estime qu'il va à l'encontre des préconisations contre le réchauffement climatique.	Avis défavorable

C@109	Marie-Laure RIVEREAU	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile. Ca suffit.	Avis défavorable
C@110	Michel GOURIN	11, rue de Bel Air à Beaupréau	Même s'il regrette que l'axe de circulation en 2X2 voies ait été réduit, il se dit favorable au projet présenté à l'enquête notamment pour 3 raisons : <ul style="list-style-type: none"> - il ouvre des possibilités pour une jonction vers Nantes, - il permet aux salariés qui travaillent sur Beaupréau et habitent au nord du département de circuler de manière plus sécurisée, - il crée une liaison douce pour les véhicules lents et les vélos. 	Avis favorable
C@111	Marie Claude TOUT-BLANC	Non renseigné	Cette personne qui dit emprunter régulièrement la RD752, est opposée au projet qui va détruire la biodiversité pour seulement gagner quelques minutes.	Avis défavorable
C@112	Isabelle PASQUIER	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@113	Simon PASQUIER	Non renseigné	Cette personne considère que ce projet n'est pas plus nécessaire maintenant qu'en 2019. Aucun élément nouveau et significatif ne vient justifier cette infrastructure (tableau de comparaison page 51 du dossier d'enquête). Pour lui, Beaupréau n'est pas une ville enclavée et le développement économique ne peut plus passer avant les considérations environnementales.	Avis défavorable
C@114	Jean-François RETHORE	Montrevault	Cet habitant demeure en désaccord avec le projet « revisité ». Il reste contraire à l'urgence climatique, détruit l'environnement et privilégie le monde économique. Il regrette qu'un projet de route jusqu'à Ancenis ne soit pas présenté. Il retient seulement comme positif la création d'une voie douce à partager avec les engins agricoles.	Avis défavorable pour la 2X2 voies Avis favorable à la liaison douce
C@115	Mr GAUDI-CHEAU	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable

C@116	Madame ROBERT	Beaupréau	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile. Il faut arrêter de dépenser l'argent public pour un gain de temps de 15 secondes !	Avis défavorable
C@117	Guillaume TOURNEUX	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@118 Voir LPO C@189	Benjamin MEME- LAFOND	9, rue Jean- Sébastien Bach à Beaupréau	<p>Dans un courrier bien argumenté, monsieur Même-Lafond se positionne par rapport au projet à la fois de riverain et d'expert reconnu en matière de biodiversité (chargé de mission au sein de la LPO Anjou). Voir le courriel en date du 7 mai adressé au commissaire enquêteur (C@189) dans lequel figurent les mêmes observations concernant la forme, le fond et le contenu du dossier d'enquête.</p> <p>Dans son courrier, monsieur Même Lafond récapitule dans un tableau les avantages et inconvénients qu'il relève en tant que citoyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avantages : gain de quelques secondes, - inconvénients : pollutions diverses (bruit, polluants chimiques), augmentation des gaz à effet de serre, attractivité de l'axe central dangereux, cout de construction et d'entretien, artificialisation des sols, effondrement de la biodiversité, destruction d'une zone humide, destruction des lisières forestières dont les coupes rases observées entre les deux enquêtes publiques. <p>Dans un deuxième temps, en tant qu'écologue et naturaliste, il argumente pourquoi le dossier minimise largement les impacts prévisibles sur la biodiversité (insuffisance des inventaires concernant les oiseaux, enjeux oubliés concernant les amphibiens et de grosses lacunes à l'égard des chiroptères).</p> <p>Il en va de même des effets sur les continuités écologiques pour lesquels la séquence ERC n'a pas été bien conduite.</p> <p>Quant aux mesures proposées, il considère qu'elles ne sont pas à la mesure des enjeux, notamment pour les chauves-souris.</p>	Avis défavorable

			<p>Au final, il rejoint la démonstration de la LPO Anjou que le tableau du dossier p186 ne prend pas la mesure des enjeux sur la question des Habitats/Faune/Flore/Continuités Ecologiques.</p> <p>Il ajoute qu'il regrette que l'étude d'impact ne porte pas sur un projet d'axe routier plus global et fait une suggestion : celle de la mise en place de voies douces entre les deux communes, solutionnant le problème de la circulation des véhicules lents « tout en ne créant pas d'effet d'aspiration des flux de véhicules sur de longues distances ».</p>	
Réponse MO à l'observation C@118			<p>- sur la justification du projet : cf. mémoire en réponse point 1.</p> <p>- sur l'application de la séquence ERC : cf. mémoire en réponse point 3.</p> <p>- sur le projet globale : cf. mémoire en réponse point 2.</p> <p>- sur la solution de maintenir la RD752 actuelle avec aménagement des voies latérales : cf. mémoire en réponse points 1. et 4.</p>	
C@119	Quentin LEBRUN	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@120	Mélissa MERCIER	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@121	Pierre THOMAS- SON	Non renseigné	Cette personne dit non aux travaux inutiles qui constituent une atteinte à l'humanité.	Avis défavorable
C@122	Michel MARTI- NEAU	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@123	Damien PALUS- SIERE	Saint Florent le Vieil	Dans un courrier, cet habitant de Mauges Communauté, explique les raisons pour lesquelles il est opposé au projet.	Avis défavorable

C@124	Thibault BOURGET	Non renseigné	Monsieur Bourget se montre très favorable au réaménagement de la RD752 qui va contribuer à l'attractivité économique et sociale des territoires de Mauges Communauté et empêcher que certains restent à la traîne. Il est important que des installations publiques de qualité soient mises en œuvre pour garder les entreprises.	Avis favorable
C@125	Christelle ANNONIER	Beaupréau	Cette habitante regrette l'absence « d'une véritable consultation citoyenne » sur ce nouveau projet et que l'enquête ait eu lieu en période de confinement l'obligeant à s'exprimer par mail. Bien que repensé, cet axe d'aménagement routier aura des impacts environnementaux pour des arguments qui ne sont pas recevables : l'attractivité du territoire serait conditionnée à une portion en 2X2 voies de 1km800. Elle fait état d'une ordonnance d'Août 2016 qui préconise de présenter un projet dans son ensemble, ce qui est le cas pour ce tronçon de route qui s'inscrit dans une liaison routière plus large reliant Cholet à Ancenis. Elle se déclare donc opposée à ce projet inutile désuet, destructeur de l'environnement et couteux.	Avis défavorable
C@126	Corentin AUDOUIN	Non renseigné	Cette personne adhère au projet en 3 mots : « attractivité, sécurité, rapidité ».	Avis favorable
C@127	Jeremy MORANO ?	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@128	Valerie BROSSARD	Mûrs Erigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile et farfelu. Cette enquête ressemble à un passage en force : pourquoi a-t-elle eu lieu en plein confinement ? Elle qualifie ce projet de « gouffre environnemental et financier ». Elle invite à sortir de « l'ère du tout voiture » et reproche aux élus d'ignorer « les crises présentes et à venir, de ne pas préserver les terres agricoles, et de ne pas se préoccuper de la diversité du vivant »...	Avis défavorable

C@129	Johana FISSON	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@130	Jean-Pierre CAILLEAU	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile « qui est l'inverse d'un projet intelligent ». « Il gaspille la terre nourricière et favorise un trafic routier trop pollueur ».	Avis défavorable
C@131	Lucie GRIMAUULT	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@132	Florian GRIMAUULT	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@133	Tony GIRARD	Non renseigné	Cette personne se dit en accord avec le projet d'une 2X2voies qui constituerait un axe plus rapide et sécuritaire.	Avis favorable
C@134	Jean-Louis LECOURBE	Non renseigné	Technico-commercial en retraite, monsieur Lecourbe a beaucoup circulé en Maine et Loire et depuis le contournement de Beaupréau, il reconnaît n'avoir jamais ressenti le besoin d'une voie rapide vers le nord (sauf si l'aéroport de NDL avait été réalisé). Ce projet est pour lui trop consommateur de terres agricoles et mobilise des fonds publics. Il génèrera plus de dangers et de pollutions. Les concepts ZAN et ERC doivent s'appliquer.	Avis défavorable
C@135	Gwenael FOULON- NEAU	Non renseigné	Cette habitante considère que c'est « un bon projet » que passer cet axe dangereux en 2X2 voies, et de créer une liaison secondaire pour les tracteurs. Elle pense qu'il conviendrait d'élargir la route du Vigneau pour que les poids lourds venant du Fief Sauvín ne transitent plus par Beaupréau.	Avis favorable
C@136	Emmanuelle GALICHET	Non renseigné	Originnaire de Cholet, cette étudiante dit ne pas comprendre qu'un tel projet ait pu être envisagé à une époque où la voiture doit être délaissée et où la création de trames vertes et bleues doit être privilégiée. Un projet trop dispendieux pour le bien commun.	Avis défavorable

C@137	Kevin POILANE	Non renseigné	Cette personne considère que la 2X2 voies résoudra la dangerosité de cette route la nuit comme le jour et permettra de dépasser les véhicules de plus de 3,5T ;	Avis favorable
C@138	Florian GUILLO-NEAU	Non renseigné	Cet habitant emprunte tous les jours la RD752 pour se rendre à Andrezé et confirme que le matin au moment de l'embauche, il est dangereux et difficile d'envisager le dépassement du moindre tracteur ou poids lourds qui s'accumulent au Planty à l'entrée de Saint-Pierre-Montlimart. Cette 2X2 voies constitue un bon début avant de continuer vers Ancenis.	Avis favorable
C@139	« Momo »	Non renseigné	Circulant tous les jours sur cette portion de route, cette personne trouve que ce projet validé par les élus sera lourd de conséquences pour l'environnement et les générations futures. Au lieu de continuer l'expansion comme Beaupréau, ne faut-il pas mieux préserver ce qui reste ? Il fait sienne une maxime de Sylvain Tesson « Tant qu'il y aura des arbres, les hommes les couperont ».	Avis défavorable
C@140 Et C@141	Marie Haie MALDONADO	Non renseigné	Dans deux courriels, cette personne renouvelle son désaccord pour la construction d'une 2X2 voies entre Beaupréau et Saint-Pierre-Montlimart.	Avis défavorable
C@142	Dominique DROUET	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@143	Mireille ROUXEL	Non renseigné	Cette personne s'oppose à la 2X2 voies car pour elle, il faut arrêter de polluer, investir pour des sujets importants et protéger la nature.	Avis défavorable
C@144	Jérôme CRESTIN	Beaupréau	Assureur GAN à Beaupréau, cette personne exprime son adhésion au projet.	Avis favorable
C@145	Jean-Louis AMIOT	5, rue des Camélias à Angers	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile. Il faut protéger les terres agricoles, et limiter l'artificialisation des sols.	Avis défavorable
C@146	Jérémy DEVY	Non renseigné	Monsieur Davy se demande pourquoi investir de l'argent public pour gagner qq mn sur 10km (?) alors qu'il existe des enjeux plus importants.	Avis défavorable

			S'il est défavorable à la 2X2 voies, il adhère à l'aménagement d'une voie parallèle exclusivement réservée aux vélos.	
C@147	Anne ROFE	Chaudron-en-Mauges	<p>Madame Rofé emprunte tous les jours la RD752 sur laquelle elle ne rencontre pas vraiment de problèmes de circulation. Une 2X2 voies risque en revanche d'augmenter la vitesse et de la rendre plus accidentogène. Sur 1km8, les déplacements des usagers n'en seront pas plus rapides et il est « immoral » de dépenser autant d'argent public pour un projet surdimensionné.</p> <p>Le but est en fait de créer un axe jusqu'à Ancenis et si oui, le projet doit être appréhendé dans sa globalité environnementalement parlant.</p> <p>Ce projet, contrairement à ce que défendent certains élus, pourra conduire à l'abandon des bourgs et des zones d'activités.</p> <p>Elle invite les élus à mieux veiller au bien commun pour tenir compte du réchauffement climatique. Des alternatives à la « construction énergivore » et à l'incitation aux véhicules individuels carbonés doivent être recherchées (aménagements cyclables principalement).</p> <p>Elle considère donc qu'il ne faut pas persévérer dans ce projet « ubuesque » et inutile.</p>	Avis défavorable
C@148	Guillaume COLY	Montjean sur Loire	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@149	Elsa JOSSE	Non renseigné	<p>Si cette personne admet que ce nouveau projet prend en compte les impacts environnementaux et la sécurisation de la circulation qui répond aux attentes des habitants, elle considère que le tronçon concerné fait partie d'un projet d'envergure régionale qui risque d'être lourd de conséquences et d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - environnemental avec destruction d'une zone humide pour le projet et traversée de l'Erdre pour la suite jusqu'à Ancenis et augmentation de carburant avec des véhicules roulant plus vite, - sanitaire lié au développement du trafic routier, d'où une augmentation de la pollution atmosphérique, 	Avis défavorable

			<ul style="list-style-type: none"> - sécuritaire car le développement économique engendrera une augmentation du trafic avec toujours des traversées de villages entre Beaupréau et Ancenis, - paysager avec une augmentation de la bétonisation, - économique contraire à la relocalisation, aux circuits courts. <p>« Le budget consacré à ce projet serait mieux utilisé à sécuriser des traversées de bourgs et à développer des transports collectifs et autres mobilités douces ».</p>	
C@150	Jean-Luc COLAS	Non renseigné	<p>Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet qui, même modifié, reste motivé par « une vision mégalomane dépassée ».</p> <p>Pour lui, il existe des alternatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> -développer des transports et pourquoi pas la construction d'une ligne ferroviaire, - favoriser des horaires d'embauche/débauche élargie et la mise à disposition de navettes par les entreprises, -développer un réseau de voies douces, - favoriser le co-voiturage, - maintenir les services essentiels dans chaque commune. 	Avis défavorable
C@151	Aurora ALIBRAND	Non renseigné	<p>Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.</p>	Avis défavorable
C@152	Pierre CHALOPIN	Le May sur Evre	<p>Ancien maire du May sur Evre, monsieur Chalopin n'est pas convaincu par le projet et se dit « effaré » par la quantité de terres agricoles qui ont été sacrifiées dans le Choletais notamment pour réaliser des contournements ou des centres commerciaux. Il en appelle aux élus pour « sauvegarder ce qui reste de la nature ».</p>	Avis défavorable
C@153	Baptiste	Non renseigné	<p>Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.</p>	Avis défavorable

C@154	Jean-Claude VINCENT	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@155	Anthony	Non renseigné	Cette personne s'oppose à ce projet. Vouloir gagner du temps ne sert à rien. Il faut laisser les routes comme elles sont.	Avis défavorable
C@156	Ophélie BORDAGE	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile, qui détruit la nature, pollue et « encourage une attitude toujours plus individuelle ». Empruntant régulièrement cette route, elle dit ne pas avoir de problème de circulation.	Avis défavorable
C@157	Patrice AUDOUIN	Non renseigné	Monsieur Audouin attend la réalisation de la 2X2 voies qui va remédier à la saturation de la circulation, améliorer la sécurité et désenclaver cette partie des Mauges. Ce tronçon devra avoir une suite jusqu'à Ancenis pour remédier aux traversées difficiles du Fuiet et de Saint Rémy en Mauges.	Avis favorable
C@158	Karelle et Baptiste DESANLIS	Lieu-dit Saint Antoine à Beaupréau	Ces riverains de la RD752 trouvent déraisonnable de construire une 2X2 voies sur seulement 1800m eu égard au coût de cet équipement, au peu de temps gagné et à l'emprise des terres agricoles. La création des voies latérales prévues leur semble appropriée pour remédier à l'amélioration de la circulation. Ils souhaitent, si le projet devait voir le jour en l'état : <ul style="list-style-type: none"> - que la petite route de Saint Antoine soit maintenue en sens interdit sauf riverain, pour en limiter l'utilisation, - que les nuisances sonores en lien avec le projet n'augmentent pas sur leur lieu de vie. 	Avis défavorable pour la 2X2 voies Avis favorable à la liaison douce (propositions)
Réponse du MO à l'observation C@158			- sur la solution de maintenir la RD752 actuelle avec aménagement des voies latérales : cf. mémoire en réponse point 4. - Sur les nuisances et cadre de vie des habitants de Sainte Antoine, il est à noter que déjà, dans le projet initial, le Département avait fait le choix, en concertation avec les riverains, de ne pas faire passer la voie latérale par le chemin de Saint Antoine mais de longer la RD 752 jusqu'au raccordement au giratoire de La Loire.	

			<p>Cette solution est maintenue, le chemin de Saint Antoine sera exclusivement réservé à la desserte riveraine et à la continuité de la voie vélo.</p> <p>Les études acoustiques réalisées n'ont pas identifié de modification significative de la situation sonore.</p>	
C@159	Caroline LE FLOCH	Montrevault-sur-Evre	Cette habitante ne comprend pas l'entêtement à poursuivre ce projet qu'elle juge « dépassé et couteux », « absurde d'un point de vue écologique ». Elle ne se sent pas en danger quand elle circule sur la RD752 et ne se trouve pas enclavée sur ce territoire.	Avis défavorable
C@160	Héloïse et Hervé FOUILLEUL	Non renseigné	Empruntant cette route pour aller travailler, ces habitants estiment que ce projet ne fera pas gagner de temps, que les emplois ne font pas défaut dans la région et que ce projet est couteux. Il faut aujourd'hui tenir compte de l'environnement.	Avis défavorable
C@161	Jean-Luc TRICOIRE	Beaupréau	Cet habitant dit non à la 2X2 voies. Projet d'un autre âge, consommateur de terres, destructeur, ne correspondant pas aux besoins actuels. « Stop au bitume, oui à la nature ».	Avis défavorable
C@162	?	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@163	David TERRIEN, Groupe « Beaupréau-en-Mauges en transition écologique, sociale et démocratique »		<p>David Terrien, Christelle Annonier, Kevin Bultel, Didier Lécuyer et Claudie Léon regrettent qu'aucune consultation citoyenne n'ait été réalisée sur ce sujet et s'interroge sur la période choisie pour organiser cette enquête.</p> <p>Ils considèrent que ce projet doit être placé dans celui plus large de l'axe Cholet-Ancenis et font référence à l'ordonnance de 2016 qui préconise une évaluation environnementale globale.</p> <p>Ils invoquent leur opposition au projet pour d'autres raisons comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le risque pour les communes des Mauges de devenir des cités dortoirs, - Le mépris de l'urgence écologique, - Le coût trop important en ces temps de crise, 	Avis défavorable

			- L'inutilité d'une zone de dépassement sur 1800m qui n'apporte aucun gain de temps et risque d'être plus accidentogène..	
C@164	Pierre DEVECHE	Saint Macaire-en-Mauges	Cet habitant s'en réfère aux conclusions du commissaire enquêteur lors de l'enquête initiale (faible trafic, faible accidentologie) pour maintenir son désaccord concernant la réalisation d'une 2X2 voies. L'aménagement seul d'un chaudiou résout le problème.	Avis défavorable pour la 2X2 voies Avis favorable à la liaison douce
C@165	Anthony VINCENT	Non renseigné	Cette personne réfute l'argument de l'enclavement du territoire des Mauges qui ne manque pas d'emplois aujourd'hui, qui est le 2 ^{ème} pôle économique du Maine et Loire et qui est traversé par une autoroute et plusieurs voies express. La sécurité ne peut également être avancée compte tenu du peu d'accidents dénombrés sur la RD752.	Avis défavorable
C@166	Mme ou Mr TERRIEN	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@167 Voir C@160	Hervé FOUILLEUL		En tant qu'agriculteur, riverain de la RD752, complète ces autres contributions par l'importance de l'agriculture nourricière par rapport à la création de créneaux de dépassement ? L'aménagement de la desserte agricole derrière le bois des Minières aura nécessairement un impact sur les espèces vivant dans le bois. Il se demande s'il ne serait pas plus judicieux de créer sur les accotés de la voie actuelle des voies d'insertion et de sortie pour certains secteurs ?	Avis défavorable
C@168	Charlotte PETITEAU	Non renseigné	Pour cette personne, l'impact sur les zones humides est trop important pour tant d'argent public consacré à réaliser une 2X2voies sur 1800m.	Avis défavorable
C@169	Thibaud HUCHON	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable

C@170	Maxime LEFORT	Montrevault-sur-Evre	<p>Utilisateur de la RD752, Monsieur Lefort note des évolutions positives dans le projet : préservation du bois et voie dédiée aux véhicules lents. Il reste opposé à la 2X2 voies et maintien d'un rond-point à la Gerfaudière qui favorisera des ralentissements, et donc pas de gain temps assuré.</p> <p>Pour lui, ce projet n'est qu'un maillon d'un projet routier plus global Cholet/Ancenis, pas forcément perçu comme le plus pertinent (Saint Pierre/Vallet) et il anticipe sur les impacts environnementaux que générera ce projet (Viaduc sur l'Evre, destruction de la nature, du paysage, consommation de terres agricoles etc..). Si ce projet doit être poursuivi à partir du rond point prévu à la Gerfaudière, il craint que la zone d'activités de Saint-Pierre s'en trouve isolée et que ce soit la mort des petits commerces qui bordent la RD17.</p> <p>Il évoque également la modernisation des réseaux routiers qui engendrerait des villages dortoirs et explique pourquoi aujourd'hui il ne considère pas les Mauges comme un territoire enclavé par le dynamisme économique qui le caractérise.</p> <p>D'autres solutions existent : favoriser le télétravail, des horaires d'embauche/débauche en décalé, ou encore repenser le concept des grosses zones commerciales très consommatrices de terres, polluantes.</p> <p>Il conclut en précisant que tous les Maugeois ne sont pas partisans de ce projet.</p>	Avis défavorable
C@171	Pierre-Yves MAILLET	Non renseigné	Ce monsieur exprime son opposition à la 2X2voies qui ne permettra pas de gain de temps mais se dit favorable à la réalisation d'une voie douce pour les vélos et les convois agricoles, ce qui est bien suffisant pour lui.	Avis défavorable pour la 2X2 voies Avis favorable à la liaison douce
C@172	Sébastien VINCENT	Non renseigné	Pour monsieur Vincent, le coût environnemental et économique du projet ne justifie pas ce projet de 2X2 voies qui n'apportera aucun gain de temps, encore moins si le rond-point de la Gerfaudière est maintenu. Il	Avis défavorable

			s'appuie sur l'exemple allemand qui privilégie les voies d'insertion aux ronds-points. Pourquoi ne pas s'en inspirer ?	
C@173	Aurélien LEFORT	Non renseigné	Monsieur Lefort pense que ce projet est démesuré économiquement et écologiquement, surtout qu'il s'inscrit dans un projet routier encore plus destructeur, consommateur de terres (viaduc sur l'Èvre, second pont à Ancenis ?). Ce type de projet risque de vider les petits villages et d'agréger la population dans les grands pôles, donc plus de monde, moins de temps de gagné pour circuler.	Avis défavorable
C@174	Le Collectif pour la promotion de l'Ecole Publique		Ce collectif s'oppose au projet de 2X2 voies, trop destructeur de la nature et surtout trop coûteux. Il vaudrait mieux que le département construise un collège à Beaupréau.	Avis défavorable
C@175	Marina GIET	Non renseigné	Cette personne considère que ce projet de 2X2 voies n'a pas de sens. Trop cher pour quelques secondes gagnées. Créer seulement une voie douce serait plus judicieux.	Avis défavorable pour la 2X2 voies Avis favorable à la liaison douce
C@176	David CHENE	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@177	Jean-Pascal GIET	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@178	Luc LEFORT	Non renseigné,	Utilisateur occasionnel de la RD752, monsieur Lefort ne partage pas le constat d'un manque de fluidité : les ralentissements se situent aux ronds-points et le trafic est moindre avec le télétravail appelé à se développer. Il conviendrait mieux d'entretenir les réseaux routiers actuels. Ce projet va être poursuivi et en tant que futur riverain, il va en subir toutes les nuisances.	Avis défavorable

C@179	David TERRIEN	Beaupréau	Utilisateur de la RD752, monsieur Terrien ne voit pas d'autres arguments que ceux qu'il a déjà apportés lors de l'enquête initiale pour manifester son opposition à la 2X2 voies. Il convient en fait de replacer ce projet dans un contexte plus large de vision à venir de la société, de la préservation de l'environnement et du monde qu'on laissera aux générations futures. Il maintient que ce projet est d'inutilité publique	Avis défavorable
C@180	Martin FONTE- NEAU	La Pommeraye Mauges-sur- Loire	Empruntant cette voie régulièrement, il n'a jamais « souffert » de son état actuel et continue à plaider pour l'abandon de ce projet inutile pour deux grandes raisons qu'il développe en produisant une série de textes, sites, statistiques : <ul style="list-style-type: none"> - Le réchauffement climatique (le projet est totalement contraire au PCAET de Mauges Communauté), - Le coût du projet qui rend le développement routier prioritaire aux engagements climatiques pris par les élus (cout équivalent pour plus de 15 000 vélos électriques par exemple). 	Avis défavorable
C@181	Marine GIET	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@182	Nathalie DOUEZY		Cette personne déclare emprunter matin et soir la RD752. La mettre en 2X2 voies ne solutionnera pas les bouchons aux ronds- points, deviendra plus dangereuse pour aller plus vite et abimera les beaux paysages.	Avis défavorable

C@183	Bernadette et Gérard GRELLIER	Beaupréau	<p>Dans un courrier, ces habitants constatent des avancées positives comme la création de voies parallèles, l'aménagement d'un carrefour à Saint Paul et la voie vélos/engins agricoles à l'arrière du bois des Minières.</p> <p>De ce fait, ils s'interrogent sur le maintien d'une portion de 1800m en 2X2 voies, ce qui ne leur semble pas nécessaire, le problème des véhicules lents étant résolu. Concernant les poids lourds, leur vitesse se situe généralement à environ 80km/h, correspondant à la vitesse moyenne observée sur cette portion de voie. Leur dépassement est-il justifié ?</p> <p>Ils considèrent que les arguments avancés par le porteur de projet ne sont pas convaincants et toujours identiques : amélioration de la sécurité, développement économique de la partie centrale des Mauges, augmentation du trafic... Que changera l'aménagement de ces 1800m en 2X2 voies par rapport à la liaison Beaupréau/Ancenis ?</p> <p>Pour ces habitants, les temps ont changé et les décisions à prendre doivent aller dans le sens de la transition écologique.</p>	<p>Avis défavorable pour la 2X2 voies</p> <p>Avis favorable à la liaison douce</p>
C@184	U. STORF	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile.	Avis défavorable
C@185	Lucie ROFE	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile qui sur 1800m n'apportera aucun gain de temps, détruira la nature, augmentera l'émission des gaz à effet de serre. Ce projet s'inscrit dans la création d'un axe qui irait jusqu'à Ancenis. La logique voudrait donc que l'impact écologique soit appréhendé dans sa globalité.	Avis défavorable

			Ce projet est en totale contradiction avec les objectifs du PCAET de Mauges Communauté.	
C@186	Pascale et André-Marie ROCHARD	Beaupréau-en-Mauges	Ces habitants estiment que les avantages à retirer des modifications apportées au projet restent dérisoires par rapport à son coût et à son impact sur l'environnement. Ils demeurent opposés à la 2X2 voies. En revanche, l'aménagement de voies douces s'avère nécessaire et évitera une bitumisation démesurée. L'attractivité du territoire passe par la préservation d'un cadre de vie de qualité en cohérence avec les enjeux écologiques et climatologiques auxquels le monde est confronté aujourd'hui.	Avis défavorable pour la 2X2 voies Avis favorable à la liaison douce
C@187	?	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile, même légèrement modifié.	Avis défavorable
C@188	Elodie BOUYER		Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet inutile qui n'a pas de sens en termes d'écologie.	Avis défavorable
C@189	Reine DUPAS, LPO Anjou	Angers	Dans une première partie du courrier adressé au commissaire enquêteur, la présidente de la LPO Anjou présente l'association, son objet et sa légitimité agir dans le cadre de ce projet d'infrastructure départementale., soit en sa qualité d'expert biodiversité. Dans une deuxième partie, la LPO explique combien les infrastructures de transport constituent l'une des menaces les plus importantes sur la biodiversité, mettant à mal les fonctionnalités écologiques liées aux paysages bocagers qu'ils détruisent. Elle constate qu'en général, les études d'impacts de ces aménagements routiers sont lacunaires sur l'état des lieux, pauvres en matière de propositions d'évitement et de réduction, avec des mesures de compensations souvent insuffisantes voire inexistantes. Ce qui l'oblige à être très attentive au respect de la séquence ERC. La troisième partie consiste dans l'avis de la LPO sur l'étude d'impact du projet modifié.	Avis très défavorable

			<ul style="list-style-type: none"> - La forme du document n'est pas satisfaisante (lecture difficile, erreurs des informations fournies, mauvaise identification des enjeux et des mesures qui en découlent, - Le contenu de l'étude ne fait pas apparaître d'inventaires complémentaires et certaines données paraissent anciennes (2014) au vu de l'évolution en termes de biodiversité et du milieu lui-même (coupes de bois et de haies qui ne figurent pas au dossier ?), - Sur le fond du projet, la LPO Anjou note que les raisons ayant conduit à un avis défavorable du commissaire enquêteur n'ont pas toutes été levées (cadre plus global du projet avec des axes structurants Beaupréau /Ancenis et Vallet). Le dossier tend à minimiser les impacts prévisibles du projet. Le tableau page 186 ne prend pas la mesure des enjeux sur la question des habitats/Faune/Flore/Continuités écologiques. <p>En conclusion, le dossier ne respecte pas les exigences de la séquence ERC. Il montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ses lacunes en matière d'état des lieux et d'inventaires des espèces protégées, - Le manque de mesures d'évitement ou pourquoi elles sont impossibles, - L'insuffisance des mesures de réduction des ruptures de continuité écologique, - L'insuffisance et l'inefficacité des mesures compensatoires, réduites à la plantation d'une haie. <p>En conséquence, la LPO Anjou rejoint la position exprimée par la Sauvegarde de l'Anjou qui montre l'absence d'intérêt public du projet et émet un avis très défavorable au projet modifié, considéré comme fragile sur le plan juridique.</p>	
Réponse MO à l'observation C@189			- Sur la forme et le contenu du document : L'enquête publique complémentaire porte sur les avantages et inconvénients résultant des	

			<p>modifications envisagées par rapport au projet initialement présenté. Le dossier d'enquête complémentaire n'a donc pas vocation à remplacer ou reprendre dans son intégralité le dossier de demande d'autorisation initial, mais à le compléter au vu des nouveaux éléments d'appréciation résultant des changements apportés au projet.</p> <p>- sur la justification du projet : cf. mémoire en réponse point 1.</p> <p>- sur l'application de la séquence ERC : cf. mémoire en réponse point 3.</p>	
C@190	Adrien PASQUIER	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet déclaré inutile.	Avis défavorable
C@191	Mohamed CHAKER	Non renseigné	Pour monsieur Chaker qui emprunte cette route assez régulièrement et qui n'est jamais saturée, ce projet n'est pas essentiel. Son coût pourrait servir d'autres projets. Il est important de préserver l'environnement et sa biodiversité.	Avis défavorable
C@192	Mr ou Mme BURON?	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet déclaré inutile	Avis défavorable
C@193	Michel CHAPLAIS	Non renseigné	Après consultation du dossier d'enquête sur le site du département, monsieur Chaplais considère comme un bon choix d'aménager une voie mixte pour les vélos et les engins agricoles mais le maintien d'une 2X2 voies ne lui semble pas fondé : coût exorbitant, pas de gain de temps, impact sur l'environnement et augmentation des émissions de CO2 due à la vitesse des véhicules, gaspillage de terres agricoles. Pourquoi ne pas réfléchir à un axe ferroviaire reliant Cholet à Ancenis ?	Avis défavorable pour la 2X2 voies Avis favorable à la liaison douce
C@194	Etienne BODINEAU	Non renseigné	Ce monsieur assortit son avis défavorable pour le projet, constatant que le chantier est déjà en cours au vu de l'arrachage des souches à hauteur du bois de la Bellière ?	Avis défavorable
C@195	Pascale MARAMBAT	Non renseigné	Cette personne considère que ce projet est inconsideré aujourd'hui par la vitesse qu'il encourage pour les conducteurs, par son coût pour les	Avis défavorable

			<p>contribuables, compte tenu du peu de gain de temps gagné sur une portion aussi réduite, par le déni des enjeux climatiques manifesté par les collectivités et les pouvoirs publics.</p> <p>Mieux vaudrait investir pour préserver l'environnement, sans le détruire de manière irréversible.</p>	
C@196	Jacques LEFORT	Non renseigné	<p>A travers ses propos, monsieur Lefort montre beaucoup de suspicion à l'égard de « cette nouvelle mouture plus soft » du projet où l'environnement et l'intérêt économique sont mis en avant.</p> <p>Les ronds-points créés vont-ils dans le sens de la sécurité et du gain de temps recherchés ? Ne vont-ils pas plutôt générés des bouchons ?</p> <p>Les aménagements prévus pour la desserte riveraine vont encore artificialiser des terres.</p> <p>Une proposition : pourquoi ne pas consacrer l'argent mis dans ce projet à aider les entreprises à rester ou à s'installer à Montrevault-sur-Evre ?</p>	Avis défavorable
C@197	Ophélie MARCHANT	Non renseigné	<p>Madame Marchant considère que cette 2X2 voies est nécessaire et obligatoire pour pérenniser le territoire et le rendre attractif.</p>	Avis favorable
C@198	Didier MARAMBAT	Non renseigné	<p>Ce monsieur se dit consterné par ce projet d'un autre âge, qui fait fi du dérèglement climatique et qui doit être abandonné.</p>	Avis défavorable
C@199	Béregère MARNE	Conseillère municipale d'Orée d'Anjou	<p>Loïc Binet, Gladys Davodeau, Guylène Leservoisier, Daphné Luis, Béregère MARNE (la déposante) Laurence Mary, Janick Sorreau et Jean-Marc Suteau, conseillères et conseillers municipaux d'Orée d'Anjou se prononcent défavorablement pour ce projet de mise en 2X2 voies de la RD752 entre Beaupréau et Saint Pierre-Montlimart car il fait partie d'un projet routier beaucoup plus vaste qui intéresse aussi leur commune (page 8 du dossier d'enquête) et dont aujourd'hui il n'est pas possible de déterminer tous les impacts (franchissement de la Loire à Liré ?) .</p> <p>Par nature, ce projet qui lance un premier tronçon de route, « se soustrait aux évaluations et concertations réglementaires » et ne peut être déclaré d'utilité publique en l'état.</p>	Avis défavorable
C@200	Jean-Pascal EMERIAU	Non renseigné	<p>Monsieur Emeriau dit adhérer au choix des décideurs publics qui ne peuvent ignorer le tissu économique de leur région et par voie de conséquence les voies de communication qui l'irriguent.</p>	Avis favorable

			Il s'interroge au final sur les intérêts des personnes qui s'opposent à ce projet ?	
C@201	C. JACQUART	Non renseigné	Cette personne déclare qu'elle n'a pas changé d'avis depuis la première enquête qui remonte à 18 mois et qu'elle est toujours opposée à ce projet déclaré inutile et nuisible : tracé réduit, destruction de haies bocagères et délocalisation d'espèces en voie d'extinction dans les Mauges ?	Avis défavorable

NB : 4 courriels ont été adressés hors délai de l'enquête. Ils regroupaient 1 avis favorable et 3 défavorables au projet.

2 : Observations déposées sur le registre papier mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Montrevault-sur-Evre :

OM1	Joseph PASQUIER	Saint Remy en Mauges	Après s'être déplacé le 23 avril pour s'informer du projet auprès du commissaire enquêteur, monsieur Pasquier ne rejette pas les arguments avancés par les opposants au projet en 2019 (préservation des terres agricoles, des forêts, des zones humides, du climat, de la biodiversité, création de pistes cyclables etc..) mais relève qu'il n'est jamais proposé de désenclaver les Mauges, créer des emplois, attirer des entreprises, des commerces ? Il considère qu'une région ne peut se développer que si elle bénéficie d'axes de communication adaptés. Il conviendra donc d'envisager de poursuivre l'aménagement de la RD752 et faciliter et sécuriser les traversées de Saint-Pierre-Montlimart, Montrevault, Saint Remy en Mauges, le Fuiet, Versoire. Il est temps d'en finir avec cet axe qui est « un vrai parcours du combattant » pour la circulation des usagers.	Avis favorable
-----	--------------------	-------------------------	---	-----------------------

OM2	Marcel CHEVALLIER Annick CERCLE, Arlette CHEVALLIER	201, 202, les Petites Landes Beaupréau	C'est en tant que riverains que ces personnes manifestent leur souhait de voir très vite aboutir ce projet particulièrement pour sécuriser leurs sorties sur la RD752. Ils ne comprendraient pas que ce projet ne voit pas le jour compte tenu des frais qui ont déjà été engagés (achat de maisons et de terres par le Conseil départemental, fouilles archéologiques etc..).	Avis favorable
OM3	Jean-Maurice et Thérèse GALLARD	Saint Remy en Mauges	Après s'être informés du projet, ces habitants approuvent le projet qui va satisfaire le besoin de sécurité des utilisateurs tout en comprenant que cela va bouleverser les habitudes de certains usagers.	Avis favorable
OM4	François MACE PDG Entreprise EBM démolition	Rue des Landes Saint Pierre Montlimart	Monsieur MACE considère que l'évolution et le développement économique dépendent de l'aménagement de cet axe routier et de sa poursuite vers la région nantaise. Concernant son entreprise, il est impatient de voir cet axe routier adapté à la circulation « de convois exceptionnels de fort tonnage ».	Avis favorable
OM5	Maryvonne GIROUL ? et Harris ? Signatures illisibles	Non renseigné	Ces deux personnes estiment que cet axe est incontournable économiquement pour le cœur des Mauges, notamment pour Saint Pierre-Montlimart. La 2X2 voies devra être poursuivie en direction de Nantes/Ancenis. Cette voie permettra aux usagers du secteur (salariés, clients, entreprises) de circuler sans essayer d'emprunter des voies secondaires comme actuellement, lesquelles ne sont pas forcément adaptées à cette circulation ! Il est urgent d'avancer.	Avis favorable
OM6	Laurent MARY	Non renseigné	Pour monsieur Mary, ce projet dépasse la problématique du désenclavement de Beaupréau-en-Mauges et Montrevault-sur-Evre, impliquant de rejoindre dans l'avenir l'axe Clisson-Ancenis via les communes de Saint Rémy en Mauges et Le Fuilet. Les aménagements prévus sur cette portion contribueront à sécuriser les déplacements de tous ceux qui l'emprunteront. Ce projet doit être « approuvé ».	Avis favorable

3 : Courriers annexés au registre papier mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Montrevault-sur-Evre :

COM1	Serge PIOU	« Le vieux Chillou » Saint Pierre Montlimart	<p>Ce courrier fait suite à sa rencontre avec le commissaire enquêteur le 19 avril 2021 lors de la permanence tenue à l'hôtel de ville de Beaupréau-en-Mauges. En tant que riverain mais aussi actuel adjoint aux Solidarités de Montrevault-sur Evre, ancien maire de Saint-Pierre-Montlimart devenu Conseiller général du canton, il connaît bien ce projet « attendu par le monde économique » et qui doit contribuer progressivement au désenclavement du nord des Mauges en direction d'Ancenis et Nantes.</p> <p>Le projet révisé appelle quelques remarques de sa part :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il se réjouit du maintien du rond-point de la Gerfaudière qui présente un intérêt sécuritaire, facilite les dessertes et ouvre des possibilités pour l'avenir, - Il considère qu'il conviendrait de maintenir la voie de desserte du chemin de la Gerfaudière à Saint Paul le long de la RD 752 qui reste à 1 fois 2 voies car le cheminement prévu dans le nouveau projet risque de poser des problèmes de circulation et croisement des véhicules et engins agricoles à hauteur de la Croix Blanche et au virage de l'actuel carrefour sur la RD752. - Il estime que la prochaine réorganisation des dessertes douces imposera une signalétique renforcée des sens de circulation, des lieux dits, des utilisateurs etc.. <p>Il conclut en rappelant que ce projet entre pleinement dans le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires et qu'il a le soutien de la Communauté d'Agglomération « Mauges Communauté ».</p>	<p>Avis favorable</p> <p>(propositions)</p>
------	------------	---	--	---

Décision TA : E21000035/49 en date du 22/03/2021 – Enquête complémentaire/modifications apportées à l'aménagement de la RD752 entre Montrevault-sur-Evre et Beaupréau-en-Mauges – du 19/04/2021 au 07/05/2021

Réponse du MO à l'observation COM1			- Sur la fluidité de circulation : cf. mémoire en réponse point 8. - Sur les liaisons douces : cf. mémoire en réponse point 7.	
COM2 Voir OB16 COB2	André BRETAULT Groupement Forestier Sylvonne	212 les Pierres Blanches à Beaupréau	En tant que gérant du Groupement Forestier Sylvonne, monsieur BRETAULT a adressé un courrier au commissaire enquêteur pour être annexé au registre d'enquête mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Montrevault-sur-Evre. Il s'est déplacé lui remettre le même courrier le 7 mai lors de la dernière permanence tenue à Beaupréau-en-Mauges. Voir OB16 et COB2.	Pas d'avis défavorable clairement exprimé mais avis très réservé sur le projet modifié
COM3	Sandra AUDOUIN- FAVREAU	La petite Bellière Saint Pierre Montlimart	Madame Audouin, après être venue s'informer du projet modifié auprès du commissaire enquêteur, plaide pour que l'allée noire qui est l'ancienne allée principale du Château de la Bellière et aujourd'hui de son parc, ne soit pas fermée. Elle s'interroge sur des redistributions de terres agricoles effectuées par la SAFER durant l'enquête publique, lesquelles ne vont pas dans le sens de regrouper les terres soit au nord soit au sud de la route en fonction de la localisation des exploitations concernées ? Compte tenu de ces éléments, le nouveau carrefour aménagé à Saint Paul pourra-t-il être utilisé sans danger par un ensemble tracteur/remorque ? Elle demande comment les travaux d'arasement prévu pour la 2X2voies sont prévus pour ne pas polluer les sols environnants ? Concernant la création d'une voie douce réservée aux véhicules lents, ne pourrait-elle pas longer la voie actuelle de Beaupréau à Saint Pierre, permettant de fluidifier la circulation sur la RD752 tout en étant moins impactante pour l'environnement que celle prévue derrière le bois de la Minière ? Elle conclut son courrier en rappelant que des conditions nouvelles de déplacement vont s'imposer demain (rouler propre, télétravail, transports en commun, location de voitures ...) et entraîner une baisse du nombre de véhicules. Faut-il alors faire autant de travaux qui vont bouleverser la vie des riverains, couter cher pour si peu de temps gagné ?	Pas d'avis défavorable clairement exprimé mais avis très réservé sur le projet modifié avec une demande.

Réponse du MO à l'observation COM3			<ul style="list-style-type: none"> - Sur le maintien de l'accès à l'allée Noire : cf. mémoire en réponse point 5. - Sur la redistribution des parcelles agricoles : cf. mémoire en réponse point 10. - Sur les liaisons douces : cf. mémoire en réponse point 7. 	
COM4	Jean-Yves AUDOUIN	La Tourte- lière Saint Pierre Montli- mart	<p>Monsieur Audouin explique qu'il vient par ce courrier acter les propos échangés avec le commissaire enquêteur qu'il a rencontré le 28 avril 2021 lors de la permanence organisée à l'hôtel de Ville de Montrevault-sur-Evre.</p> <p>La fermeture de l'Allée noire risque d'augmenter les nuisances constatées aujourd'hui : dépôt sauvage de gravats, d'objets encombrants, d'ordures ménagères et trafic de drogue. Il faut que la surveillance sur cette allée puisse se faire facilement.</p> <p>L'attribution de nouveaux terrains à des exploitants va les contraindre à traverser la RD752, ce qui n'est pas dans la logique de sa sécurisation. Sans nier la nécessité d'une voie pour les véhicules lents, il lui semble qu'une simple voie goudronnée le long de la route existante pourrait être envisagée.</p> <p>Au vu des oppositions qui se manifestent, faut-il raisonnablement réaliser ces aménagements routiers pour un moindre gain de temps ?</p>	Pas d'avis défavorable clairement exprimé mais avis très réservé sur le projet modifié avec une demande.
Réponse du MO à l'observation COM4			<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'accès à l'allée Noire : cf. mémoire réponse point 5. 	

4 : Observations déposées sur le registre papier mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Beaupreau-en-Mauges :

OB1	Marc SOURIS-SEAU	La Clé des Champs à Beaupréau	En tant que riverain de la RD752, cet habitant plaide pour la réalisation de la 2X2 voies et souhaite même qu'elle soit prolongée et traverse le bois de la Bellière.	Avis favorable
OB2	Messieurs PITON et BROUILLET	Le Vigneau et Rue de Versailles à Beaupréau	Ces deux habitants, après s'être informés du projet, espèrent que les aménagements prévus seront rapidement réalisés, répondant aux exigences de sécurité sur la RD752 et favorisant le déplacement des engins agricoles.	Avis favorable
OB3	Marie-Ange MAUGET	Le Petit Angibou à Beaupréau	Après s'être déplacée pour se renseigner sur le projet, cette riveraine de la RD752 est particulièrement favorable à la création de la voie Chaucidou pour les véhicules lents et les vélos.	Avis favorable
OB4	Frédéric PILET	Beaupréau	Ce monsieur est venu s'informer sur le projet.	
OB5	Loic PETITEAU	Le Noyer à Beaupréau	Après consultation du dossier d'enquête, cet habitant ne voit aucun problème à la réalisation de ce nouveau projet.	Avis favorable
OB6	Corinne BOURSIER		Madame Boursier est venue rencontrer le commissaire enquêteur auquel elle adressera un courriel pour faire part de ses observations sur le projet.	
OB7	David RENEURET		Monsieur RENEURET est venu rencontrer le commissaire enquêteur auquel il adressera un courriel pour faire part de ses observations sur le projet.	
OB8	Annick BRAUD	Non renseigné	Cette personne considère que le projet modifié est plus vertueux sur le plan environnemental et concilie les impératifs de sécurité et de fluidité pour ce tronçon structurant. Le projet confortera l'attractivité économique du « Cœur des Mauges » et y renforcera les solidarités. Il est important de pérenniser la dynamique de ce territoire rural situé entre Nantes, Angers et Cholet.	Avis favorable
OB9	Bernadette MARY		Cette habitante dit approuver le projet qui concilie la sécurité des automobilistes mais aussi celle des cyclistes avec le Chaucidou.	Avis favorable
OB10	Béatrice SAUVAGE	Chillou Neuf à Saint Pierre Montlimart	Cette habitante considère que la 2X2voies sera utile pour les usagers domiciliés loin de leur travail et que la voie de desserte permettra aux jeunes de se rendre en 2 roues à Beaupréau en toute sécurité.	Avis favorable

OB11	Mr et Mme Jean-Louis BOUMARD	La Miotière à Beaupréau	Pour ces habitants riverains qui ont peur d'emprunter la RD752 par son trafic qui augmente d'années en années, il y a urgence à créer une voie pour les véhicules lents et les vélos et un tourne à gauche sécurisé.	Avis favorable
OB12	Stéphane GUILBAUD	Le Chêne Hubert à Beaupréau	Chauffeur routier chez Guilbaud Environnement, estime que les poids lourds de l'entreprise pourront sortir plus facilement et toute sécurité sur la 2X2 voies qui sera réalisée. Les conditions de chargement et de livraison seront également améliorées pour les transporteurs qui transitent chez Guilbaud Environnement.	Avis favorable
OB13	Monique GUILBAUD	Le Chêne Hubert à Beaupréau	Cette riveraine de la 752 est favorable au projet car elle sait combien il est stressant et dangereux d'emprunter cette route aux heures de pointe et a déjà été victime d'une collision à 8h le matin	Avis favorable
OB14	Luc MARTIN	105, la Chalouère à Andrezé	Monsieur Martin approuve l'aménagement de la portion de dépassement, la déconnexion des sorties de fermes sur la RD752 et la création d'un Chaucidou.	Avis favorable
OB15	Madame AUGER		Cette personne emprunte la RD752 4 fois par jour pour se rendre à son travail. Elle assure combien la circulation y est grandissante, plus longue et surtout moins sécurisée. Une vie humaine n'a pas de prix. Il faut agir vite maintenant et « développer ce beau territoire à la campagne ».	Avis favorable
OB16 Voir COB2 COM2	André BRETAULT Groupement Forestier Sylvonne	212 les Pierres Blanches à Beaupréau	En tant que gérant du Groupement Forestier Sylvonne, monsieur BRETAULT s'est déplacé remettre un courrier au commissaire enquêteur pour être annexé au registre d'enquête. Ce dernier est synthétisé dans le tableau ad-hoc.	Pas d'avis défavorable clairement exprimé mais avis très réservé sur le projet
OB17	Association des Entrepre- neurs du Centre Mauges	Beaupréau-en- Mauges	Messieurs Adrien PERINO (Directeur de la Halte du Coeur), Jacques LOISEAU (co-gérant Automobile) et Bertrand RIPOCHE (l'Oeuf des 2 Moulins, Co-président de l'AEEM qui fédère 70 entreprises), soutiennent le projet pour des raisons économiques évidentes. Ce projet permettra de sécuriser cet axe dangereux mais surtout désenclavera les territoires de Montrevault et de Saint-Pierre-Montlimart en perte de vitesse économique.	Avis favorable

Décision TA : E21000035/49 en date du 22/03/2021 – Enquête complémentaire/modifications apportées à l'aménagement de la RD752 entre Montrevault-sur-Evre et Beaupréau-en-Mauges – du 19/04/2021 au 07/05/2021

OB18 Voir C@118	Benjamin MEME- LAFOND	Beaupréau	Monsieur MEME-LAFOND est venu rencontrer le commissaire enquêteur et échanger sur le courriel qu'il a déposé sur l'adresse courriel dédiée à l'enquête. Voir ce courriel dans le tableau établi pour ce type de support d'expression.	
OB19	Thierry GUILBAULT	Le Chêne Hubert Beaupréau	Riverain de la RD752, monsieur Guilbault a expliqué au commissaire enquêteur pourquoi il était favorable au projet (sorties dangereuses sur la route) et sa satisfaction de la création d'une desserte parallèle et d'un rond-point tourne à gauche.	Avis favorable
OB20	Charles- André RIPOCHE	Beaupréau	Gérant de la SARL RIPOCHE TRANSPORTS, ce monsieur est fondamentalement pour le projet qui va améliorer la sécurité, la fluidité du trafic et désenclaver Beaupréau-en-Mauges. Il a dit au commissaire enquêteur que pour un transporteur, la route est un outil professionnel, un outil de liberté et de décentralisation.	Avis favorable
OB21 Voir C@123	Daniel PALUS- SIERE	Saint Florent- le-Vieil	Monsieur Palussière a tenu à faire part au commissaire enquêteur de sa position contre le projet qu'il a développée dans un courriel déposé sur l'adresse mail dédiée à l'enquête.	
OB22	Adeline MAUGET	Le Petit Angibou à Beaupréau	Cette jeune fille s'interroge sur le maintien de la 2X2 voies étant donné que la création du Chaussidou et les voies de desserte vont résoudre bien des problématiques. Par contre, elle signale combien le rond-point de la Loire est dangereux pour les vélos et n'est pas aménagé pour eux. Elle a fait part au commissaire enquêteur de son souhait d'installation d'une passerelle au-dessus de la route à hauteur du Petit Angibou.	Avis réservé pour la 2X2 voies, Avis favorable pour la liaison douce proposition
Réponse du MO à l'observation OB22			Les passerelles dénivelées sont dans la pratique très peu empruntées par les piétons et les vélos. La gestion des rampes implique des allongements de distances (pente affaiblie pour assurer l'accessibilité) et des emprises conséquentes. Elles sont donc réservées à des traversées de boulevards urbains très circulés.	

		En revanche, une traversée piéton/vélo au niveau du giratoire de la Loire pourra être aménagée. Ceci consistera en un abaissement de la bordure et de l'ouverture de l'ilot. cf. mémoire en réponse point 7.	
OB23	Marc MAUGET	Monsieur Mauger a expliqué au commissaire enquêteur que le projet modifié ne résout pas entièrement le problème des riverains de Beaubuisson. Il propose que la voie de desserte aille de Beaubuisson aux Grandes Landes ou qu'un tunnel ou un pont de franchissement de la 2X2 voie soit construit à la place du tourne-à-gauche situé à Saint-Paul.	Avis réservé sur le projet proposition
Réponse du MO à l'observation OB23		<p>L'étude agricole a été conduite de manière à minimiser la construction de contrevoies consommatrices d'espace agricole. Les échanges de terres ont permis d'éviter de doubler la voie parallèle par une voie de desserte des terres à l'Est.</p> <p>La solution proposée (réaliser un tronçon entre les Petites Landes et Beaubuisson) nécessiterait l'acquisition supplémentaire de parcelles agricoles.</p> <p>La voie latérale située à l'ouest du projet assure la continuité des liaisons douces et agricoles entre Beaupréau et La Gerfaudière. Deux voies de dessertes à l'est de l'aménagement permettent de sécuriser les accès aux propriétés riveraines. Des échanges de terres ont été organisés pour éviter la construction d'une voie latérale supplémentaire et ainsi minimiser la consommation de l'espace agricole.</p> <p>Le coût d'un ouvrage de franchissement sur une 2x2 voies est d'environ 1 million d'euros.</p> <p>La réalisation d'un passage inférieur poserait des questions d'évacuation des eaux. Un passage supérieur nécessite d'élever les voies de raccordement à 6 mètres de haut avec un impact fort dans le paysage et donc l'augmentation des emprises (remblais, talus).</p>	

5 : courriers annexés au registre papier mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Beaupreau-en-Mauges :

<p>COB1 Voir C@23</p>	<p>Régine BRUNY, co- présidente de la Sauvegarde de l'Anjou</p>		<p>Courrier en date du 23 avril 2021, déposé au siège de l'enquête le 26 avril 2021, identique au courriel transmis sur l'adresse mail dédiée à l'enquête.</p> <p>La Sauvegarde de L'Anjou, fédération départementale d'associations de protection de l'environnement et des sites et monuments se dit favorable à l'aménagement des voies mixtes cyclables-dessertes agricoles, ainsi qu'à la suppression des accès directs sur la RD752 prévues dans le dossier soumis à l'enquête complémentaire et considère que le créneau à 2X2 voies passant de 4,2 km à 1,8 km n'a plus de raison d'être. Non justifié sur les plans technique et socio-économique, il reste nuisible pour l'environnement, augmentant d'environ 330 tonnes par an, les émissions à effet de serre (CO2) sur cette section de la RD752.</p> <p>De même, l'impact sur les zones humides demeure inchangé par rapport au projet initial avec la disparition de 3000m² de zones humides situées dans sa partie sud. Une mesure de compensation est prévue mais sans assurance sur sa pérennisation. Aucune autre solution alternative n'est proposée dans le dossier pour rechercher à éviter cette zone humide alors qu'il en existe mais elles n'ont pas été exploitées :</p>	<p>Avis favorable aux aménagement de sécurité Avis défavorable à la réalisation d'un créneau de 2X2voies</p>
-------------------------------	---	--	---	---

Décision TA : E21000035/49 en date du 22/03/2021 – Enquête complémentaire/modifications apportées à l'aménagement de la RD752 entre Montrevault-sur-Evre et Beaupreau-en-Mauges – du 19/04/2021 au 07/05/2021

			<ul style="list-style-type: none"> - L'abandon pur et simple du créneau de la 2X2 voies, - La modification géométrique du tracé du tronçon mis à 2X2 voies. <p>Enfin, l'association replace ce projet présenté comme local dans un plus vaste projet d'aménagement d'itinéraire routier interdépartemental comme évoqué rapidement page 8 du dossier et dont on ne connaît pas l'impact global sur l'environnement et la biodiversité. Ainsi tronçonné, le dossier s'avère très fragile juridiquement.</p> <p>L'Association conclut son courrier en interpellant le commissaire enquêteur sur la période du déroulement de l'enquête qui, en plein confinement national, n'aurait pas permis aux opposants au projet initial de se concerter sur les modifications apportées au projet.</p>	
Réponse MO à l'observation COB1			<ul style="list-style-type: none"> - Sur l'application de la séquence ERC : cf. mémoire en réponse point 3. - La justification du projet : cf. mémoire en réponse point 1. - Sur une réflexion globales : cf. mémoire en réponse point 2. 	
COB2	Groupement Forestier Sylvonne	Beaupréau	<p>Pour monsieur Bretault, gérant du Groupement, le projet modifié paraît plus « présentable », respecte plus l'environnement mais « risque de se révéler pire » que le premier s'il reste en l'état.</p> <p>Il propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que le tourne-à-gauche soit modifié car accidentogène, des exploitations étant situées de part et d'autre de la voie, ce qui n'est pas économiquement et techniquement très logique, - Qu'un accès à l'allée noire soit maintenu (tourne à droite), - Qu'au futur rond-point de la Gerfaudière, les écoulements d'eau soient revus et modifiés pour un écoulement dans le fossé de la Gerfaudière. 	<p>Pas d'avis défavorable clairement exprimé mais avis très réservé sur le projet</p> <p>(avec propositions)</p>
Réponse du MO à l'observation COB2			<ul style="list-style-type: none"> - Sur le tourne à gauche : cf. mémoire en réponse point 6. - Sur le maintien de l'accès à l'allée Noire : cf. mémoire en réponse point 5. 	

			<ul style="list-style-type: none"> - Sur les écoulements des eaux : Les eaux au niveau du giratoire de la Gerfaudière seront effectivement dirigées vers le fossé de la Gerfaudière. Ce dispositif est de nature à répondre à l'inquiétude de M. Bretault. 	
COB3	Gérard CHEVALIER	7, rue Saint Martin Beaupréau	<p>En tant que citoyen et ancien maire de Beaupréau, monsieur Chevalier considère, dans son courrier, que le projet modifié est « un très bon compromis ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - La zone de dépassement de 1,8 km va fluidifier et sécuriser cette route, la voirie parallèle supprimant les accès directs sur la RD752, - Le Chaucidou va sécuriser les déplacements doux et ceux des fermes riveraines, - Les zones boisées sont préservées, la faune protégée et les terres agricoles ont fait l'objet d'une gestion économe. <p>Cette portion aménagée doit se prolonger vers Ancenis pour désenclaver le centre des et participer à l'amélioration du maillage routier et du trafic de l'est Nantais.</p> <p>Une grande majorité des habitants attend ces travaux avec impatience.</p>	Avis favorable
COB4 Voir C@ 163	Groupe « Beaupréau- en-Mauges en transition écologique, sociale et démocra- tique	Beaupréau-en- Mauges	Deux représentantes du Groupe sont venues échanger avec le commissaire enquêteur et défendre les arguments développés dans un courrier qu'elles lui ont remis. Il est identique à celui déposé par mail sur l'adresse dédiée à l'enquête. Voir la synthèse de ce courriel dans le tableau ad-hoc.	
COB5	Pierre MALINGE	1103, la Saulaie à la Salle et Chapelle Aubry	Après avoir rencontré le commissaire enquêteur lors d'une permanence qu'il a tenu à Montrevault-sur-Evre, monsieur Malinge, agriculteur et élu pendant 37 ans dont 25 ans en tant que maire, rappelle que le contournement et le désenclavement de Saint-Pierre-Montlimart ne datent pas d'hier. La RD752 est une route	Avis favorable

			<p>extrêmement dangereuse et en faire un axe structurant reliant Beaupréau à Ancenis devient urgent pour désenclaver Montrevault sur Evre « qui se meurt ».</p> <p>Il émet une crainte concernant les voies parallèles réservées aux vélos et engins agricoles qui risquent de n'être pas assez larges, rendant les croisements difficiles comme sur la voie qui relie Saint Paul au rond-point de la Gerfaudière.</p>	
COB6	Jean-Noël et Marie Thérèse TRICOIRE	211, le Grand Buisson Beaupréau	<p>Ces habitants dont le fils a repris l'exploitation agricole située au Gand Buisson en même temps qu'une ferme à Chaudron-en-Mauges, expliquent les nombreux déplacements que cette situation engendre. Ils jugent qu'un carrefour tourne-à-gauche permettrait de sécuriser les transports fréquents d'animaux, de matériels de fourrage ou d'effluents d'élevage entre les deux sites d'exploitation, les CUMAS de Beaupréau et de Chaudron etc.. Il en va également de la création d'une voie réservée aux véhicules agricoles et d'une desserte des villages situés de part et d'autre de la RD752 qui réduiraient le risque d'accidents. Ils estiment que réaliser un tronçon entre les Petites Landes et Beaubuisson est ainsi justifié sans occasionner un coût important et qu'il convient de tenir compte de la mutualisation de matériels entre les agriculteurs qui entraîne des déplacements fréquents et qui pourraient en toute sécurité et équitablement se faire sur les voies parallèles.</p> <p>Si ces aménagements sont réalisés, le tronçon en 2X2 voies ne se justifie plus pour eux : pourquoi ne pas matérialiser l'actuelle route ou créer une 3 voies ? ce qui n'altérerait nullement l'axe à venir Cholet-Beaupréau-Ancenis. Ils pensent en plus que la 2X2 voies sera beaucoup plus dangereuse pour ceux qui y circuleront.</p>	<p>Avis favorable aux aménagements de sécurité</p> <p>Avis défavorable à la réalisation d'un créneau de 2X2voies</p> <p>(avec une proposition)</p>
Réponse du MO à l'observation COB6			<p>L'étude agricole a été conduite de manière à minimiser la construction de contrevoies consommatrices d'espace agricole. Les échanges de terres ont permis d'éviter de doubler la voie parallèle par une voie de desserte des terres à l'Est.</p>	

	<p>La solution proposée (réaliser un tronçon entre les Petites Landes et Beaubuisson) nécessiterait l'acquisition supplémentaire de parcelles agricoles.</p> <p>La voie latérale située à l'ouest du projet assure la continuité des liaisons douces et agricoles entre Beaupréau et La Gerfaudière. Deux voies de dessertes à l'est de l'aménagement permettent de sécuriser les accès aux propriétés riveraines. Des échanges de terres ont été organisés pour éviter la construction d'une voie latérale supplémentaire et ainsi minimiser la consommation de l'espace agricole.</p> <p>- sur la solution de maintenir la RD752 actuelle avec aménagement des voies latérales : cf. mémoire en réponse point 4.</p> <p>- sur la réalisation d'une 3 voies : la réalisation d'une route à 3 voies ne répondrait pas aux objectifs poursuivis par le projet (cf. p. 20 du dossier d'enquête complémentaire).</p>	
--	--	--

Vu, le commissaire enquêteur,

Brigitte CHALOPIN.